

RAPPORT

de la Commission permanente de gestion

pour l'exercice 2006

Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste
Vice-président :	M. Raphaël ABBET, UDC
Secrétaire :	M. Daniel HAMMER
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	M ^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble, rapportrice M ^{me} Andrea EGGLI, A Gauche Toute !
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	M. Roland PHILIPPOZ, socialiste, rapporteur M. Roland OSTERMANN, Les Verts
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble, rapporteur M. Raphaël ABBET, UDC
TRAVAUX	M ^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts, rapportrice M. Claude-Alain VOIBLET, UDC
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	M. Maurice CALAME, LausannEnsemble, rapporteur M. Laurent ROCHAT, Les Verts
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	M. Blaise Michel PITTON, socialiste, rapporteur M. Olivier MARTIN, LausannEnsemble
SERVICES INDUSTRIELS	M. Alain HUBLER, A Gauche Toute !, rapporteur M. Philippe MIVELAZ, socialiste

PRÉAMBULE

Composition

En ce début de législature, la Commission permanente de gestion a siégé dans une nouvelle composition, intégrant un tiers de membres nouveaux dans l'exercice. Son organisation en sous-commissions a tenté de tenir compte autant que possible de trois facteurs : la complémentarité dans l'expérience, par la présence d'un membre expérimenté dans chaque sous-commission, la pluralité politique, en assurant la présence de membres de groupes politiques différents, et enfin en évitant que les commissaires ne soient du même parti politique que les membres de la Municipalité en charge du dicastère. Le rapport de force numérique a rendu la tâche difficile et a nécessité quelques exceptions.

Ambiance de travail

Le climat de travail au sein de la Commission est très bon, tant en plénum que dans les sous-commissions. La plupart des décisions sont prises à l'unanimité, à la suite d'un débat, et seul un vote, lié à une observation, a montré une divergence de vue entre majorité et minorité du Conseil.

Inscription du travail dans le temps

La tâche essentielle de la Commission de gestion est l'examen de l'activité de la Municipalité et de son Administration dans l'année écoulée, essentiellement sur la base du Rapport de gestion municipal. Publié à mi-avril, ce document rend compte de l'année civile précédente, et constitue la base des entretiens et des visites que chaque sous-commission mène en avril et mai dans les services de la direction qui lui est attribuée. Dans la deuxième quinzaine de mai, la Commission, réunie en séances plénières, discute les rapports des sous-commissions, et se prononce par vote sur les observations proposées. Ce sera ensuite à la fin de l'été que la Municipalité transmettra les réponses proposées aux observations, réponses que la Commission examinera alors en proposant pour chacune au Conseil communal, après avoir entendu la Municipalité pour des compléments oraux éventuels, soit d'accepter la réponse, soit de maintenir l'observation.

La Commission de gestion intervient donc toujours « après-coup », sur l'activité de l'année précédente. Le processus « observation – réponse municipale – décision du Conseil » s'inscrit lui aussi sur un temps long, et le caractère permanent de la Commission de gestion trouve ici tout son sens.

Réflexion sur le fonctionnement

En ce début de législature, quelques réflexions ont été amorcées sur le fonctionnement de la Commission, et en particulier sur les moyens d'action des sous-commissions. Il ne s'est agi que d'une amorce, le travail devant être poursuivi.

Sortie annuelle

La Commission de gestion organise chaque année une sortie, qui permet d'une part de faire une visite au-delà des tâches de contrôle qui lui incombent, d'autre part de se réunir dans la convivialité avec la Commission des finances, le Bureau du Conseil et la Municipalité.

Cette année, c'est la Cinémathèque suisse qui nous a accueilli dans ses locaux du Casino de Montbenon d'abord, puis dans son centre d'archivage de Penthaz, nous montrant l'étendue de ses richesses, et justifiant ses besoins d'agrandissement. La soirée s'est poursuivie autour d'un repas au Chalet-des-Enfants, après une halte à l'abbaye de Montheron récemment rénovée.

Remerciements

Que toutes les personnes qui ont facilité le travail de la Commission durant cette année trouvent ici l'expression de nos remerciements. Qu'il s'agisse des nombreuses personnes rencontrées durant les visites ou mises à contribution pour apporter certains compléments ou mettre en forme nos rapports, de celles qui nous ont accueillis pour notre sortie annuelle, ainsi que des membres de la Commission eux-mêmes. Une mention particulière pour M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal, qui aura été l'efficace secrétaire de la Commission.

Questions générales

Observations générales

Certaines observations, bien que localisées dans le cadre du rapport sur une direction et un service, ont une portée générale, valable pour de nombreux services.

Ainsi sont à relever particulièrement les observations 2 (véhicules à gaz), 6 (contrôle des absences), 8 (contenu du rapport de gestion), 11 (remplacement en cas d'absence prolongée), 17 (appels d'offres et marchés publics).

Qualité de l'information et confiance

L'examen de la gestion repose pour une large part sur les déclarations faites dans le rapport de gestion municipal et lors des visites dans les services. Si le contrôle des affirmations est une pratique possible, il n'est heureusement pas systématisé, les commissaires travaillant le plus souvent sur la durée et la confiance que sur le ponctuel et le doute.

Cette confiance nécessaire exige également que les informations données soient durables et complètes et c'est le cas en général. Pourtant, deux articles de presse sont venus porter le trouble en fin mai, apportant des informations contradictoires par rapport à celles transmises quelques jours plus tôt en séance plénière par des commissaires.

La Commission permanente de gestion tient en particulier à rappeler à la Municipalité la demande faite par le Conseil communal au travers du vote largement majoritaire de la résolution suivante, après une forte argumentation, dans la séance du 30 août 2005 :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe régulièrement et complètement la Commission de gestion sur tous litiges en matière de conflit du travail avec le personnel communal qui soient en rapport de façon directe ou indirecte avec des questions de mobbing. »

Observation maintenue en décembre 2006

Formellement, comme rappelé dans le débat en plénum de décembre 2006, lorsque le Conseil communal décide de maintenir une observation de la Commission de gestion, en estimant la réponse apportée par la Municipalité insuffisante, la Municipalité doit présenter une nouvelle réponse dans le rapport de gestion suivant (RCCL art. 100, §2).

Cela n'a pas été fait cette année encore, pour la seule observation maintenue.

La Commission a néanmoins pu entendre les informations rapportées par ses commissaires à la DEJE, qui ont fait part de la suite déjà apportée et des réflexions poursuivies.

Initiatives en suspens

Les motions, postulats et projets de règlement que la Municipalité doit traiter sont l'objet d'une liste publiée deux fois par année, fin septembre d'une part, et dans le rapport de gestion d'autre part. A

l'occasion de l'examen du rapport municipal sur les initiatives en suspens, l'occasion a déjà été donnée de faire quelques utiles rappels, comme le fait qu'il devait s'agir des initiatives en cours de traitement, et non seulement de celles dont le délai était dépassé. La Municipalité n'était pas intervenue alors dans le débat (séance du 13 février 2007).

Il faut malheureusement constater un manque de considération pour les délais fixés par le Conseil. D'une part, la liste figurant dans le rapport de gestion municipal ne contient que les propositions municipales de prolongations de délais, alors que près de la moitié ont été modifiés par le Conseil communal sur proposition de la Commission de gestion. D'autre part, le nombre d'initiatives dont la réponse se fait attendre après un délai dépassé reste trop important.

1^{re} observation : *La Municipalité est invitée à apporter une plus grande considération aux obligations que lui donne le Règlement du Conseil communal de Lausanne, dans ses articles relatifs aux délais de traitement des initiatives des conseillers communaux.*

Questions transversales

La Commission a choisi cette année de recueillir, lors de ses visites dans les différents services, des données sur plusieurs sujets. Ces données pourront servir de base de travail et de points de comparaison ces prochaines années. Pour le moment, les tableaux suivants peuvent être dressés sommairement pour l'ensemble de l'Administration communale.

Absences du personnel

La situation varie fortement d'un service à l'autre, comme le montre l'ensemble des données auxquelles nous avons eu accès.

Si le taux d'absence est estimé normal à bas dans la plupart des services, il est vu comme important dans d'autres. Cette situation s'explique parfois par la nature du travail dans le service (Assainissement, Service social, par exemple) ou par les absences de longue durée de quelques collaborateurs qui influencent les chiffres globaux.

Les absences longue durée sont suivies selon des procédures adaptées à chaque service, et une signalisation particulière intervient si l'absence dépasse un mois.

Un collaborateur du SPEL est en charge depuis le début 2007 du contrôle des absences de chaque service.

Voir également l'observation 6, sous Service du personnel.

Gestion du parc de véhicules et mobilité

Les services apparaissent comme soucieux du bon usage et de l'adéquation de leurs véhicules. Plusieurs services manifestent une grande ouverture aux véhicules à gaz ou hybrides.

Dans la suite de la 20^e observation de l'année dernière, consciente des difficultés mentionnées dans la réponse, la Commission de gestion souhaite renouveler un signal fort dans ce sens par l'observation qui suit.

2^e observation : *La Municipalité est invitée à acquérir des véhicules à gaz chaque fois que cela est possible. Le cas échéant, l'impossibilité devra être dûment argumentée.*

Une démarche d'étude d'une gestion différente en matière de mobilité est en cours, tant en ce qui concerne les besoins du service, que par les collaborateurs pour se rendre au travail, sous la responsabilité du Service des routes et de la mobilité, qui a recueilli des données auprès des services.

Droits syndicaux

Sur ce vaste sujet, la Commission a ciblé ses interrogations sur la mise à disposition d'un panneau d'affichage associatif et syndical accessible à tous les fonctionnaires, ou sur les raisons de son absence.

En effet, le droit d'association est garanti aux fonctionnaires de la Ville de Lausanne, et l'exercice des libertés associatives et syndicales nécessite un accès à l'information.

Si dans la plupart des services, ces panneaux existent, il est souvent remarqué qu'il y a peu de demande et que leur localisation est difficile lorsque le personnel est réparti en de nombreux lieux.

Les déchets

Tous les services disent apporter une attention au recyclage et à l'élimination de leurs déchets. Les services qui utilisent des colles, des solvants et des peintures, par exemple, les éliminent par CRIDEC.

Sur l'information

Nous demandons si les services reçoivent des demandes, requêtes ou récriminations des citoyens ou de leurs clients, quels sont les délais habituels de réponse et quelle charge de travail cela représente.

En général, aux dires des responsables des services, le volume est très faible et les délais rapides (d'un maximum de 10 jours pour les services certifiés ISO, à 15 jours). Si le traitement demande un travail important, un accusé de réception est alors envoyé annonçant la réponse.

Concernant les demandes de renseignements régies par la LInfo (Loi cantonale sur l'information), on se reportera plus loin au rapport concernant le Secrétariat municipal, ainsi qu'aux observations 3 et 4.

Sécurité au travail

L'ingénieur communal de sécurité, rattaché au SPEL, joue un rôle central, relayé dans les services par des personnes en charge de ce sujet. Un site est consacré à la sécurité au travail sur Goéland.

Fichiers informatisés

Le Règlement du Conseil communal précise, au deuxième alinéa de l'art. 33 consacré à la Commission de gestion : « *Dans son examen, elle veille, en particulier, à l'usage des instruments informatiques en vue de prévenir toute utilisation abusive et de garantir la protection de la sphère privée.* »

La loi cantonale de 1981 sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles (LIPD) impose le cadre contraignant dans lequel les Communes peuvent exploiter des fichiers informatisés : limites d'usage, obligation d'annonce à une instance cantonale, droit personnel à consulter ses données et à les faire rectifier par exemple.

Avec le développement de l'informatique, un travail approfondi important est à conduire pour s'assurer de la parfaite conformité de la pratique communale avec cette loi.

Dans cette approche, nous retenons les déclarations des services eux-mêmes qui n'ont aucun problème avec ce cadre légal et ne reçoivent pas, en général, de demande personnelle visant à consulter ses propres données ou à les faire rectifier.

CHAPITRE I

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Secrétariat municipal

Secrétaire municipal depuis 1976, François Pasche a pris sa retraite le 31 décembre 2006. Les commissaires ont donc été reçus par son successeur, Philippe Meystre. Ce dernier était déjà bien rodé, puisque à partir du 1^{er} juin 2006, il a assumé l'intérim pendant la maladie de son prédécesseur, et l'a secondé après son retour. En outre, ayant précédemment exercé les fonctions d'adjoint administratif à la Direction de police, puis celles de secrétaire général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, le nouveau secrétaire municipal a une excellente connaissance de l'Administration communale, de ses rouages et de son fonctionnement. Il compte bien mettre à profit cette expérience et ce savoir pour restructurer et réorganiser le Secrétariat municipal. La longue maladie de son prédécesseur a révélé la nécessité de mieux répartir les compétences des collaborateurs du Secrétariat municipal, en visant davantage la complémentarité des fonctions, afin de mieux parer à une éventuelle absence prolongée du titulaire. Pour ce faire, M. Meystre souhaite pouvoir s'appuyer désormais sur deux adjoints. Il projette également de développer la fonction « chancellerie » du Secrétariat municipal, dans le but d'assurer un meilleur suivi des décisions politiques. A cet effet, des dispositions ont été prises dans le courant du deuxième semestre 2006 afin de mieux respecter les délais de réponse aux motions, postulats et pétitions en suspens. Grâce à l'application généralisée du système informatique Goéland, il sera plus facile de suivre le traitement de ce genre de dossiers dans les différents services de l'Administration.

Jusqu'à ce jour, le secrétariat de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a géré le pool des huissiers des directions installées dans les bâtiments de Chauderon. Au vu de l'efficacité du système mis en place, M. Meystre espère pouvoir réunir au Secrétariat municipal l'ensemble des huissiers de la Ville, ce qui permettrait d'avoir une gestion centralisée de toutes les opérations liées à la mission « courrier » de la Ville et offrirait également la possibilité de pouvoir mieux organiser les remplacements éventuels en cas de maladie ou de vacances. Une solution devra être trouvée au problème posé par les différentes conditions de travail des huissiers des différents services.

S'agissant du courrier, il faut relever que le total des affranchissements payés par la Commune atteint la somme de Fr. 2 millions annuels (Fr. 1,885 million au budget, auquel il faut ajouter la somme d'environ Fr. 120'000.– de timbres payés directement par les services).

Les commissaires se sont intéressées à l'application de la Loi sur l'information (LInfo). Certaines dispositions du texte légal étant floues, leur mise en œuvre s'avère plus ardue que prévu. Particulièrement, devant la difficulté, pour les services, de dresser la liste des documents auxquels la presse et le public peuvent avoir accès, cette liste n'est pas encore publiée sur le site Internet de la Ville, contrairement à ce qui avait été planifié.

3^e observation : *La Municipalité est invitée à inciter les responsables des services à publier sans tarder sur le site Internet de la Ville la liste des documents accessibles au public au sens de la LInfo déjà recensés, et à compléter cette liste au fur et à mesure que les doutes sur l'accessibilité d'autres documents auront été levés.*

S'agissant des renseignements à communiquer sur demande, les consignes sont les suivantes : les collaborateurs sont autorisés à répondre à toutes les questions simples et factuelles. Les demandes

nécessitant des explications ou des commentaires sont du ressort des municipaux ou de leurs chefs de service. Les refus de communiquer un renseignement font l'objet d'une décision de la Municipalité et donnent lieu à l'envoi d'une correspondance contenant la motivation du refus et l'indication des voies de recours.

La Municipalité a obtenu gain de cause dans le cadre d'un recours contre sa décision de ne pas communiquer systématiquement la totalité de ses décisions. Nonobstant ce fait, on constate que certaines Communes procèdent à la publication périodique de leurs décisions générales (à l'exclusion de celles qui touchent des affaires en cours ou des intérêts privés). La Commission de gestion estime que si la Municipalité acceptait de faire un pas dans cette direction, elle s'épargnerait sans aucun doute un certain nombre de plaintes, voire de pétitions. Dès lors la Commission de gestion formule l'observation suivante :

4^e observation : La Municipalité est invitée à revoir sa politique en matière d'officialisation de ses décisions de portée générale en les publiant régulièrement.

Votations : L'an dernier, les commissaires avaient souhaité que des mesures soient prises pour éviter la nullité de nombreux bulletins de vote, suite à l'incompréhension des explications fournies aux citoyens sur la manière de remplir leur devoir civique. Estimant que les moyens actuels suffisent et qu'il n'est pas certain que des outils supplémentaires empêchent toute erreur, l'Administration n'a pas jugé opportun de changer quoi que ce soit aux documents actuellement fournis aux citoyens. Les commissaires prennent acte de cette situation, mais demandent que des mesures soient prises si la proportion de bulletins nuls est restée constante après les dernières élections communales.

5^e observation : La Municipalité est invitée à prendre des mesures pour améliorer la compréhension des explications techniques fournies aux électeurs puisque la proportion des votes nuls est demeurée constante ou a augmenté lors des scrutins communaux de 2006.

La fusion entre le Bureau des imprimés et du matériel (BIM) et la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) a pris du retard, en raison de problèmes informatiques. Elle sera sans doute opérationnelle avant l'été 2007 et générera des économies de plusieurs centaines de milliers de francs. L'effectif de cinq personnes a déjà été ramené à trois et les deux collaborateurs dont le poste a été supprimé ont été replacés, l'un aux Archives de la Ville et l'autre au MAGESI.

L'entretien avec le responsable de l'**Unité d'évaluation et de conseil** a permis de cerner le rôle important que joue cette structure dans les décisions de la Municipalité sur l'organisation de son Administration et sur la conduite stratégique de certains dossiers transversaux. En outre, les deux collaborateurs de cette unité ont acquis une vision globale de l'Administration communale. Le regard neuf qu'ils posent sur les sujets soumis à leur appréciation permet souvent d'orienter les études sur des aspects non pris en compte au premier abord et a surtout l'avantage de susciter des collaborations interservices. Ils jouent ainsi un rôle non négligeable dans le décloisonnement de secteurs de l'Administration encore farouchement jaloux de leurs prérogatives et amènent de la sorte certains services à prendre conscience de leur complémentarité réciproque.

Ainsi, dans la perspective de l'ouverture du bâtiment administratif de Flon-Ville dans le courant de l'été 2007, l'unité a été associée au groupe de travail chargé d'élaborer le nouveau concept de l'accueil du public sur le site Chauderon-Flon. Une deuxième antenne d'Info cité sera créée au Flon et le Bureau d'information aux parents de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation sera installé au rez-de-chaussée du bâtiment administratif de Chauderon 9. Une signalétique sera mise en place, car on prévoit que le public sera désorienté, au début en tout cas.

La centrale téléphonique de la Ville quittera les locaux du SOI pour s'installer dans un lieu indépendant, situé sous le bâtiment de Chauderon 7. Administrativement, elle sera rattachée au Service de l'information.

L'analyse des appels reçus à la centrale a révélé que près de la moitié d'entre eux concernait les Services industriels. La mise en place d'un dispositif de déviation a permis de décharger sensiblement les réceptionnistes de la centrale.

Une erreur d'addition malheureuse a conclu à un total de 44,04 EPT pour ce service, alors qu'il s'agit de 45,04 EPT et ceci pour toute l'année 2006, le secteur Intendance, réceptions, etc. ayant conservé le même nombre d'EPT du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Service du personnel

Comme l'indique le rapport de la Municipalité, l'effectif total du personnel communal s'élevait au 31 décembre 2006 à 4590 personnes, équivalant à 3858 postes EPT. La masse salariale totale égale la somme de Fr. 375'046'311.– (Fr. 362'347'159.– pour le personnel fixe et Fr. 12'699'152.– pour le personnel auxiliaire). A fin 2005, les chiffres étaient les suivants : 4475 employés (= 3764 EPT) pour une masse salariale de Fr. 364'309'481.– (Fr. 352'903'325.– pour le personnel fixe et Fr. 11'406'156.– pour le personnel auxiliaire). En résumé, l'effectif du personnel communal a augmenté de 115 unités (= +84 EPT) en 2006, ce qui a représenté un supplément de charges salariales de Fr. 10'736'830.–.

Suite à l'opération Perspectives 2004, l'effectif des collaborateurs du Service du personnel a passé de 37 à 32 personnes, soit une économie d'EPT de 8,4%, ce qui pose quelques problèmes lorsqu'il s'agit de gérer des projets en plus des affaires courantes. Pour pallier ces difficultés, le service a recours à des mandats de durée déterminée.

L'objectif du chef de service est de faire reconnaître, au sein de l'Administration communale, le Service du personnel comme un centre de compétences en matière de gestion des ressources humaines. Il s'est donné un délai de trois ans pour y parvenir. A cet effet, des fiches sont établies qui définissent les procédures à suivre en cas de difficultés (conflits, accidents, par exemple). Ces fiches sont distribuées à toutes les personnes impliquées dans la gestion du personnel : chefs de service, responsables RH, comptables des services, répondants-sécurité. A terme, le but est d'unifier les processus afin que soit garantie l'égalité de traitement de tous les dossiers des collaborateurs de la Ville.

Le logiciel de traitement du personnel Zadig a été remplacé par PeopleSoft. La mise en place des différents modules de ce logiciel se fait progressivement. Actuellement, le module de gestion des absences est opérationnel. Le module « paiement des salaires » sera installé pendant l'année 2007. Il fonctionnera à partir du 1^{er} janvier 2008.

Au moment du changement de logiciel, il s'est avéré que tous les services n'utilisaient pas systématiquement Zadig ou ne reportaient pas méthodiquement toutes les données relatives aux collaborateurs, notamment concernant leurs absences pour cause de maladie et d'accidents. Faute de données complètes et fiables, le système, aussi bon soit-il, ne saurait être efficace.

6^e observation : *Afin de garantir une gestion efficace et performante du contrôle des absences et du suivi des démarches qui en découlent, la Municipalité est invitée à veiller à ce que l'outil PeopleSoft soit utilisé avec rigueur et régularité.*

Certains services ou unités, comme FoDoVi, ont réalisé un important travail au niveau de la santé au travail ; ils sont actuellement au-dessous des moyennes nationales de leur branche en ce qui concerne les absences. Par contre, d'autres services sont en dessus des moyennes de leur secteur d'activité.

7^e observation : *La Municipalité est invitée à mieux sensibiliser ses services à la nécessité et à l'utilité des mesures de protection de la santé préconisées par les branches correspondant aux secteurs d'activité de ses différents services.*

En 2006, l'**Unité Pilotage et Projets** a été créée. Elle s'est notamment occupée de l'organisation et du suivi de la mise en place du logiciel PeopleSoft, elle a élaboré des statistiques à l'intention de l'Etat de Vaud et de la Confédération, et s'est particulièrement impliquée dans deux projets importants : l'élaboration d'un nouveau règlement concernant la rémunération du personnel communal et le projet « Aménagement du temps de travail », qui vise à prévoir des mesures permettant aux collaborateurs de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Un projet de règlement a été élaboré, puis testé dans sept services pilotes : Service du personnel, SOI, Bibliothèque municipale, Service des gérances, Service des assurances sociales, Routes et mobilité, Service du gaz et du chauffage à distance. L'année 2006 a été consacrée à l'analyse et à la synthèse des tests opérés. Une enquête auprès des collaborateurs de ces services a révélé un pourcentage de satisfaction de 92%. Sur la base de ces résultats deux démarches sont poursuivies : l'affinage du projet de règlement et l'évaluation financière des outils nécessaires à la réalisation concrète de ce projet pour l'ensemble de l'Administration (logiciel informatique, timbreuses, etc.). Un préavis sera soumis au Conseil communal dans le courant de l'été 2007. S'il est accepté, sa mise en œuvre s'échelonnera sur 2008 et 2009.

En ce qui concerne la gestion des conflits, certaines médiations ont été mandatées à des entreprises à l'extérieur de l'Administration, avec de très bons résultats. Parmi les cinq médiations suivies en 2006, quatre se sont très bien terminées, et une est encore en cours. Il y a toujours un suivi à 2-3 mois, pour vérifier que le problème n'émerge pas à nouveau, que la personne qui l'a demandée ne « paye pas le prix » de ses plaintes.

L'égalité homme-femme est considérée comme un sujet transversal. Il est traité, par exemple, dans le projet « Aménagement du temps de travail » (conciliation entre vie personnelle, familiale et vie professionnelle). Le postulat sur l'égalité des chances au sein de l'Administration recevra une réponse en 2007 ainsi que celui sur la garderie d'entreprise.

L'ingénieur de la sécurité a présenté la stratégie mise en place pour accomplir sa mission. La Commission Sécurité au Travail, présidée par le syndic, joue le rôle de faïtière. Elle est composée de chefs de service, de représentants des syndicats et des associations de personnel, du chef du Service du personnel et de l'ingénieur de la sécurité. Elle s'appuie sur les réflexions de trois commissions « métiers » qui représentent :

- a) les services techniques (Travaux, SI, dentistes, etc.) ;
- b) les services généraux de l'Administration ;
- c) la sécurité publique (les services « ouverts », en contact avec les usagers).

Dans chacune de ces trois commissions, les syndicats sont représentés. Dans les services où ces dispositifs fonctionnent bien, on a pu observer une baisse de l'absentéisme.

Enfin, chaque service a un responsable sécurité. Tous ces responsables ont suivi une formation (de 4 demi-journées) en 2006. Les mesures déjà prises sont les suivantes :

- information du personnel sur ce qu'il faut faire en cas d'urgence (N° d'appel, qui alerter, etc.) ;
- des cours de 1^{re} urgence, obligatoires pour le personnel, sont organisés à la Rama. On enseigne aux collaborateurs les gestes qui sauvent, les mesures immédiates à prendre, avant l'arrivée des secours, lors d'accidents ou d'incidents. Il faudra cinq ans pour former les 4000 collaborateurs de la Ville ;
- en vue de l'établissement d'un cadastre des dangers recensés par les services, 60% des locaux communaux ont été minutieusement inspectés.

Parmi les lieux à risques, pour lesquels des mesures particulières doivent être définies, il faut citer le Casino de Montbenon (qui peut accueillir 400 personnes) et les piscines publiques. A ce propos, les barrières des plongeurs de Bellerive ont été changées et rehaussées.

Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE)

Les commissaires ont rencontré le nouveau chef de service, à peine un mois et demi après son entrée en fonction, et de ce fait, peu au courant de l'activité du SEGRE en 2006. Dès lors, la discussion a essentiellement porté sur les projets et les dossiers conduits depuis le début de l'année 2007, et non sur les actions menées en 2006. Dans ces conditions, le présent rapport n'en fera pas l'écho, mais reviendra sur les sujets débattus lors de cette visite dans le rapport de l'année 2007.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

La structure, l'organisation et les activités du service ont été largement expliquées aux commissaires. Elles ont également été sensibilisées aux deux mutations importantes actuellement en cours :

- le changement de technologie, soit le passage d'un gros ordinateur central à plusieurs plus petits, et moins lourds à gérer, et l'intégration, dans l'architecture informatique de la Ville, d'outils « Open Source » ;
- le projet de cyberadministration, qui vise à modifier le système de communication entre les citoyens et l'Administration. L'évolution des technologies, les changements de mode de vie, de travail et de comportement des usagers obligent les Administrations à s'adapter, afin d'offrir des prestations correspondant aux besoins de leurs administrés, et également afin de leur permettre de mieux communiquer entre elles. De plus en plus, les demandes de renseignements, les démarches administratives et les relations entre les administrés et la Commune se font par voie électronique. Il est donc absolument nécessaire que l'Administration s'adapte en conséquence, non seulement pour répondre aux besoins de la population, mais également pour améliorer et faciliter ses relations avec ses correspondants habituels (Administrations publiques communales, cantonales et fédérale, organismes institutionnels, etc.).

Par ailleurs, le SOI est fortement impliqué dans l'harmonisation de deux lois qui présentent quelques aspects contradictoires : la Loi sur la protection des données et la Loi sur l'information. Alors qu'il n'y a pas de préposé communal à la protection des données, le SOI doit protéger les informations pour qu'elles soient utilisées uniquement dans leur contexte.

Service à la fois central et transversal, le SOI est impliqué dans le fonctionnement de tous les services de la Ville et dans la plupart des grands projets conduits par la Municipalité.

Service juridique

Ce service a considérablement synthétisé la rédaction de son rapport, ce qui a posé quelques problèmes aux commissaires. Celles-ci ont en effet éprouvé des difficultés à cerner, sur la base des renseignements fournis, l'étendue et la complexité du travail accompli au cours de l'année écoulée.

8^e observation : *La Municipalité est invitée à donner des instructions à ses collaborateurs pour que le rapport annuel soit non seulement synthétique et structuré, mais également explicite sur l'action menée par ce service au cours de l'année passée en revue.*

Le Service juridique a été consulté par le Service du personnel à propos de six litiges impliquant des collaborateurs de la Ville, avant que ces affaires ne soient portées au tribunal.

Au plan formel, 72 affaires opposant la Ville à des particuliers ont été portées devant une instance ou une autorité judiciaire.

Le service s'est occupé de deux recours au Tribunal fédéral. Côté sinistres et accidents, on en déplore environ 500 par année (pour quelque Fr. 2 millions). Une personne est entièrement occupée par ces dossiers et les relations avec les assurances.

Commission de police

A la demande du chef de service, une correction doit être apportée au rapport de la Municipalité, p. 29 : en lieu et place de la phrase « Mettant fin à une progression constante ces dernières années, le nombre des dénonciations est en légère diminution (59'751 en 2006 contre 61'497 en 2005) », il faut lire : « **Continuant la progression constante de ces dernières années, le nombre des dénonciations est en augmentation (63'516 en 2006 contre 59'751 en 2005).** » C'est donc à un surcroît de 4000 dénonciations que la Commission de police a dû faire face en 2006.

Pour effectuer ce travail, la commission bénéficie de sept secrétaires. Dans la dotation du personnel, on compte en principe une secrétaire pour 10'000 dénonciations.

Service de l'information

La cheffe de service a expliqué aux commissaires la conception qu'elle a de son rôle et de sa mission : si le Service de l'information organise et convoque les conférences de presse municipales et s'il rédige les communiqués de presse, sa cheffe de service ne se considère pas comme la porte-parole de la Municipalité, raison pour laquelle elle collabore étroitement avec les chefs de service et les conseillers municipaux pour régler le contenu et la forme des messages de communication dont elle a la responsabilité.

Au fil de ses années d'expérience, elle a remarqué une évolution de l'activité de ce service, qui ne se contente plus de délivrer des informations factuelles, mais qui, de plus en plus, doit faire de la communication et de la promotion. Les techniques de l'information évoluent en ce sens que l'information pure est insérée dans un message plus complet, expliquant les tenants et aboutissants du fait mis en lumière. Cette approche demande une réflexion plus approfondie et nécessite davantage de temps pour la rédaction des documents et communiqués de presse.

Il faut également souligner la collaboration très étroite du service avec le SEGRE pour la conception et la réalisation de brochures explicatives sur de grands projets (Développement durable, Agenda 21 par exemple).

Au chapitre des publications du service, il convient de citer les brochures suivantes : *Allons-y* (inventaire des lieux de culture et de détente), la liste des *Refuges et salles de sociétés* à louer (laquelle est en cours de numérisation), *Administration Mode d'Emploi*, la brochure des *Musées lausannois* (éditée 2 fois par année), ainsi que les périodiques *La Ville ensemble* (4 numéros par année) et le *Bulletin des Musées* (publié 3 fois par année).

Le service a en outre reçu le mandat de rédiger et publier le journal du m2.

Dans la perspective de la mise en service du nouveau bâtiment administratif du Flon (prévue pour août 2007), et du regroupement dans le périmètre de Chauderon et du Flon des deux tiers de l'Administration communale, une réflexion a été conduite tout au long de 2006 sur les conséquences de ces regroupements en termes de communication et d'information au public. L'ouverture d'un deuxième bureau Info cité est prévue à Chauderon, en plus de celui qui est déjà installé à la place de la Palud. Dans le bâtiment du Flon, (« Flon-Ville »), les renseignements au public seront délivrés par le Service du contrôle des habitants, dont les bureaux seront situés au rez-de-chaussée. Le personnel de ce service a reçu ou recevra une formation adéquate pour remplir cette mission.

Comme déjà indiqué, les quatre employées de la centrale téléphonique de la Ville seront intégrées au service. Elles seront également formées en vue d'une plus grande polyvalence, afin de pouvoir effectuer, si nécessaire, des remplacements à l'accueil.

La participation à la conception des sites Internet et Intranet de la Ville figure également au nombre des attributions du service. A cet effet, il collabore étroitement avec le SOI au développement de ces outils et à leur promotion, tant auprès du personnel que des usagers.

Service de la révision

D'une manière générale, l'activité de ce service tend à se concentrer sur les contrôles internes et à diminuer ses prestations d'audit externe. Le contrôle des comptes de la Ville représente, à lui seul, environ 4000 heures de travail. Cinq personnes sont occupées à cette tâche et y travaillent en toute indépendance : elles ne reçoivent pas de consignes ni ne subissent des pressions et ont accès à toutes les pièces qu'elles souhaitent consulter. Les remarques formulées par le Service de la révision ont, à ce jour, toujours été prises en compte et suivies d'effet.

Chaque année, le service contrôle les comptes des organismes subventionnés par la Ville de Lausanne et qui touchent une subvention égale ou supérieure à Fr. 500'000.–, ou égale ou supérieure à la moitié de leur budget de fonctionnement. Une centaine d'organismes répondent à ces critères. Pour éviter toute ambiguïté, le service ne remplit plus les fonctions d'organe de révision de ces institutions, mais se concentre essentiellement sur le contrôle de l'utilisation de la subvention.

Les petites entités subventionnées de manière moins importante sont contrôlées tous les deux ou trois ans, ou lorsque des problèmes surgissent. Le Service de la révision contrôle également les comptes de toutes les grandes manifestations sportives organisées à Lausanne.

Service financier

L'effectif du service a diminué de 3 unités (2,8 EPT) en raison du transfert de ces personnes au Service du personnel. Il y a de nombreuses mutations de personnel dans ce service, ce que déplore son responsable. Une des causes réside dans le fait que certains éléments, hautement qualifiés, sont « aspirés » par le secteur privé, qui offre souvent des salaires plus attractifs. Une autre raison est à trouver dans le caractère ingrat de certaines tâches, la gestion du contentieux par exemple. Il n'est pas toujours facile d'être confronté aux difficultés financières des gens, ni à certains comportements désinvoltes, voire malhonnêtes. Il faut savoir que le service gère en permanence quelque 50'000 cas de factures ou amendes non payées. La plus grande partie d'entre elles – environ 40'000 – concerne des amendes d'ordre. Au 1^{er} janvier 2007, on recensait 46'032 cas de contentieux. Deux mois plus tard, ce chiffre avait passé à 48'247, alors que dans l'intervalle, le service avait enregistré 13'699 nouveaux cas et en avait bouclé 8302, les personnes concernées s'étant acquittées de leur dû. 2807 dossiers avaient été passés par pertes et profits et 475 annulés, suite, notamment, à des erreurs de facturation. A fin février 2007, la valeur du contentieux atteignait Fr. 21 millions (Fr. 20,5 millions à fin décembre 2006).

En matière de contentieux, l'Administration gère les dossiers jusqu'à la procédure de la poursuite pénale (acte de défaut de bien). A partir de ce moment, le dossier est transmis au Juge d'Application des Peines (JAP).

S'agissant du contentieux concernant les locataires de la Ville (notamment les gérants d'établissements publics, les exploitants de boutiques ou de bureaux dans des bâtiments appartenant à la Ville), trois personnes s'en occupent et appliquent une procédure souple, en discutant avec les intéressés et en recherchant avec eux des solutions ou des arrangements.

Le Service financier porte également une attention particulière à la traque des fraudeurs, particulièrement des personnes soupçonnées de tromper le fisc, à savoir les faux « résidents secondaires » : il s'agit des personnes qui ont transféré leur domicile fiscal dans une autre commune, un autre canton ou à l'étranger, mais qui continuent à habiter régulièrement à Lausanne, alors qu'elles ont déclaré leur domicile lausannois comme résidence secondaire.

Autre domaine de contentieux dont s'occupe le Service financier : les retards ou non-paiements des cotisations AVS par les entreprises, les indépendants et certains préretraités. Ce domaine devient de plus en plus lourd et des renforts seront alloués au service en 2008 pour mener à bien cette mission.

Au cours de l'année 2006, la comptabilité des encaissements au guichet de la Caisse communale et des arrangements de paiement a été informatisée.

Un logiciel a été spécialement développé en vue de l'application de La loi sur la participation des collectivités publiques à des sociétés. Un délégué a été désigné dans chacune des directions pour procéder à l'inventaire de toutes les sociétés au capital desquelles la Ville participe. Toutes ces données seront ensuite rassemblées au Service financier dans un fichier central.

Outre ses activités ordinaires liées au budget, aux comptes, au paiement des salaires, des pensions et des fournisseurs, à la gestion de la trésorerie et de la dette, le service fournit des prestations à divers organismes, tels la Maison du sport, dont il a assuré la comptabilité – gratuitement – pendant la période de construction de son bâtiment. Depuis lors, ce mandat est réalisé par une grande fiduciaire privée. Le Service financier de la Ville s'occupe également de la facturation et de la comptabilité de Boisy-TV et de Digi-TV.

En collaboration avec le SEGRE, le Service financier a établi le fichier des quelque 2000 commerces et entreprises concernés par la future taxe du City Management. A ce propos, un questionnaire a été envoyé aux patrons de ces entreprises et commerces. Le montant de la taxe sera calculé en fonction des réponses fournies à ce questionnaire. Le Service financier s'attend à devoir faire face à de nombreuses demandes de renseignements ou explications, ainsi qu'à des protestations et même d'éventuels recours. Sans être grand mage, on peut s'attendre à ce que la Commission communale de recours en matière d'impôt soit quelque peu submergée ces prochains mois...

Sans être conflictuelles, les relations avec l'Administration cantonale ne sont pas toujours satisfaisantes. En effet, en dépit des demandes réitérées du syndic et du chef de service, l'Administration cantonale des impôts (ACI) refuse au Service financier de la Ville l'accès aux dossiers de taxation des contribuables lausannois. Seules les données relatives au revenu imposable, à l'état de la fortune et au montant taxé peuvent être consultées par les collaborateurs du Service financier. De ce fait, le service n'est, la plupart du temps, pas en mesure de répondre de manière adéquate et circonstanciée aux contribuables qui demandent des explications sur les montants qui leur sont taxés.

En outre, comme toutes les Communes qui ont confié la taxation et la perception de leurs impôts au Canton, la Ville est incapable de contrôler si les montants que l'Etat lui verse sont exacts. Mais le prix payé pour cette prestation – Fr. 2 millions – est avantageux, en regard de l'économie de travail, de locaux et de salaires générée en mandatant le Canton pour effectuer cette tâche. Raison pour laquelle la Ville n'entend pas changer de système.

CHAPITRE II

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES SPORTS

Préambule

Nouvelle législature, nouvelle Commission de gestion et pour les commissaires de la sous-commission de cette direction un nombre impressionnant de découvertes et de rencontres très intéressantes tant avec les chefs de service que plusieurs collaborateurs. Qu'ils soient tous ici remerciés, M. le Directeur en tête, de leur accueil et de leur disponibilité. Comme nos prédécesseurs, nous avons tenu à visiter tous les services et prendre ainsi la mesure de cette direction aux tâches et activités multiples et essentielles.

Service administratif

Ce service gère et coordonne l'ensemble de l'activité administrative et la comptabilité de la direction. Il assume la responsabilité du Service des taxis et de l'Observatoire de la sécurité.

Secrétariat et comptabilité

Le Secrétariat de direction gère l'ensemble des activités administratives de la direction, rédige et édite de nombreux documents du service et assure le suivi des dossiers des collaborateurs de la direction. L'essentiel des activités en Ressources humaines est assumé par les différents services, mais le secrétariat général garantit le respect des procédures du suivi des décisions sur le plan administratif (salaires, absences, droits des collaborateurs, problèmes disciplinaires, ...) pour plus de 900 employés fixes et 400 auxiliaires. La gestion de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis représente une activité importante, facturée environ Fr. 400'000.– à cette association.

Service des taxis

Ce que nos prédécesseurs avaient appelé le feuillet des taxis s'est poursuivi en 2006. Suite à l'arrêt du Tribunal administratif, rendu exécutoire par le Tribunal fédéral en décembre 2005, le Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis a adopté un règlement sur le central téléphonique des taxis A le 18 mai, règlement approuvé le 9 juin par le Canton. Une requête contre ce règlement a été déposée par la coopérative Taxiphone auprès de la Cour constitutionnelle. Cette dernière l'ayant rejetée, un recours en matière de droit public et un recours constitutionnel subsidiaire ont été déposés par Taxiphone auprès du Tribunal fédéral.

La procédure de faillite ouverte contre Intertaxis en début d'année a amené la plupart des détenteurs d'une autorisation A à adhérer à Taxi Services Sàrl. Un mandat d'évaluation du nombre de taxis avec permis de stationnement sur le domaine public a été donné à un groupe d'experts de l'EPFL issus de diverses disciplines en lien avec la problématique. Il apparaît clairement pour les experts que l'accès des taxis au domaine public ne peut être laissé à la libre concurrence.

Observatoire de la sécurité

Rattaché administrativement à ce service, l'Observatoire de la sécurité dépend directement de la délégation à la sécurité composée des directeurs de la DEJE, de la DSS+E et de la DSPS. Créé à l'origine pour réunir des informations et les mettre à disposition des partenaires et des directions ci-dessus, l'Observatoire est devenu une véritable plaque tournante pour plusieurs services concernés par la sécurité. Sa déléguée est partie prenante de toutes les négociations et discussions avec les responsables – directeur, cadres de la police, Police du commerce, ... – amenés à rencontrer les habitants, les commerçants et les tenanciers d'établissements publics ayant des difficultés de voisinage ou avec leur clientèle. La mise en œuvre du préavis 2005/87 a constitué l'élément le plus marquant de 2006. Plusieurs actions de prévention et d'information ont été mises sur pied. La diminution constatée des vols dans les voitures a permis de repenser cette action de prévention et de la réorienter vers la prévention des vols sans effraction dans les appartements, événements qui ont fortement progressé. Des collaborations avec des partenaires externes se sont développées, avec des partenaires privés et publics pour « Immeubles en fête » et pour l'animation dans les « Accueils pour enfants en milieu scolaire » (APEMS) avec l'Ecole d'études sociales et pédagogiques. L'éclairage public a été amélioré en plusieurs endroits décrétés prioritaires. Une action de prévention des nuisances sonores, avec distribution de tampons auriculaires comme support d'information, a sensibilisé les noctambules aux désagréments qu'ils peuvent causer au voisinage. C'est l'Observatoire de la sécurité qui traite les plaintes collectives qui parviennent à la Police du commerce concernant les nuisances provoquées par la clientèle des établissements publics. Le plus souvent, une délégation rencontre les plaignants et les tenanciers sur place et propose une médiation afin de diminuer les difficultés.

Poursuivant les objectifs de la Charte de collaboration avec les établissements publics à laquelle ont adhéré 9 établissements, l'Observatoire, en partenariat avec la Police municipale, négocie avec une quinzaine de nouveaux établissements afin de les amener à s'engager eux aussi.

Service des sports

La Maison du sport international a été inaugurée en juin 2006 et constitue un vrai sujet de satisfaction. Elle est maintenant entièrement louée à 20 fédérations et 10 sociétés. Le projet d'un 5^e bâtiment est en cours. Bien que le budget soit tendu, assuré à raison de 1/3 par la Ville, 1/3 par le Canton et 1/3 par le CIO, il y a lieu de se réjouir de l'évolution de ce projet qui permet de nouer des contacts et des collaborations dans un lieu accueillant et adapté aux besoins, donnant ainsi une image positive de Lausanne et de sa volonté d'offrir aux fédérations des moyens en rapport avec leurs ambitions.

Autre sujet de satisfaction, le « bowl », qui est un vrai succès populaire, à tel point que la réparation des dégradations au béton, qui nécessitera sa fermeture, pose quelques questions car les usagers en seront privés pour un temps. Pourront-ils le supporter ? Suite à une expertise, c'est l'entreprise en faute qui prendra en charge la totalité des travaux de réfection.

La Ville a participé à l'organisation de plusieurs manifestations sportives. Le Service des sports, par son unité « Manifestations et activités sportives », fait partie de la plupart des comités d'organisation assurant ainsi le bon déroulement des manifestations. Le crédit cadre de Fr. 1 million accordé par le préavis 2002/23 a permis un investissement de Fr. 80'615.– pour des actions promotionnelles et en particulier promouvoir la candidature de Lausanne pour l'organisation de Gymnaestrada en 2011, candidature qui a été couronnée de succès. Un stand a été tenu par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud au congrès « SportAccord » à Séoul, qui a réuni 98 fédérations internationales et les membres de la commission exécutive du CIO, afin de promouvoir Lausanne, ville olympique.

L'unité « Sport international » a collaboré à l'organisation de plusieurs événements, plus particulièrement les championnats du monde de triathlon qui ont réuni plus de 4000 participants durant plus de 10 jours.

Le nombre d'entrées individuelles à Bellerive, 137'710, a augmenté de 7,9% par rapport à 2005, mais le nombre d'abonnements a considérablement diminué, pour faire de la saison 2006 l'une des plus mauvaises des dix dernières années. C'est la première saison où toutes les piscines de quartier ont offert la gratuité, à la suite de la décision du Conseil communal. Les tourniquets ayant été remisés, il n'est pas possible de mesurer l'effet de cette décision sur la fréquentation. A noter que la piscine du Vieux-Moulin a été investie par des groupes d'adolescents, nécessitant l'engagement d'agents de sécurité pour rétablir l'ordre. Comme en 2005, la fréquentation du stand de Vernand est en baisse (-11%), poursuivant sa diminution (-70% depuis 1994).

Avec Sport pour tous, Sport libre, Sport passion (sport scolaire facultatif) et Sport Bien-Être (à l'intention des collaborateurs de l'Administration communale et du Conseil communal...), le Service des sports est partie prenante dans les activités de promotion de la santé.

Les nombreuses installations sportives nécessitent des travaux réguliers d'entretien et de nouveaux aménagements pour lesquels la gestion des crédits pose parfois quelques difficultés, le budget étant relativement réduit pour faire face aux nécessités. Plusieurs projets ont été achevés en 2006, dont le « bowl », mais également le couvert à bateaux de Vidy, détruit par un incendie en 2005. Enfin, le projet Métamorphose, enthousiasmant pour le Service des sports, a nécessité un important travail de réflexion et d'élaboration afin d'intégrer les infrastructures sportives nécessaires dans le préavis.

Police du commerce

La difficulté de l'activité de la Police du commerce réside dans le fait qu'elle est soumise à des modifications régulières de la législation, ce qui nécessite des adaptations constantes de sa mission. Ainsi, suite à l'entrée en vigueur en janvier 2006 de la Loi sur l'exercice des activités économiques, qui a remplacé la Loi sur la police du commerce, les autorisations d'exploiter des appareils automatiques et d'exercer le commerce d'occasions sont gérées par la Commune. Une conséquence de l'entrée en vigueur de cette loi est la suppression du Registre des commerçants lausannois, remplacé par le Registre des entreprises – géré par le Canton –, mais dont la base de données pour Lausanne est alimentée par la Police du commerce. L'entrée en vigueur du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins a permis de diminuer de manière significative le nombre des motions en suspens qui constituait un véritable record. Les relations avec les commerçants se sont également considérablement apaisées.

L'impôt sur les divertissements est une source de difficultés dans les rapports avec les organisateurs de manifestations qui ne comprennent pas toujours que la Police du commerce n'en est que l'exécutante et non la responsable. Il est apparu à la sous-commission que les billets fournis par la Police du commerce et utilisés pour les manifestations organisées par les sociétés locales à but non lucratif, « Billets en consigne », portent la mention « Impôt compris » pouvant induire le spectateur ou le participant en erreur, celui-ci ne sachant ainsi pas que cet impôt sera rétrocédé par la suite. Il peut ainsi penser que la Ville perçoit une taxe lors d'une telle manifestation, ce qui n'est de fait pas le cas.

9^e observation : La Municipalité est invitée à élaborer un texte différent pour les billets fournis par la Police du commerce aux sociétés locales à but non lucratif qui organisent des manifestations et qui bénéficient d'une rétrocession de l'impôt ; elle est priée d'en faire de même pour les œuvres de bienfaisance qui peuvent obtenir cette rétrocession sous condition.

Le nombre de plaintes qui parviennent à la Police du commerce a diminué. Ces plaintes sont prises en compte et font, suivant les circonstances, l'objet de séances de conciliation auxquelles participent le conseiller municipal et les responsables d'autres services concernés (Observatoire, Police municipale, ...). Quelques contentieux existent avec des exploitants et ils sont gérés par le Service juridique, ce qui est encore le cas pour la situation évoquée dans le rapport 2005, soit le non-paiement de l'impôt sur les divertissements par un établissement de nuit.

Deux nouvelles applications informatiques, l'une pour la gestion des établissements publics et l'autre pour le Centre funéraire, ont été mises en œuvre.

Concernant les établissements publics, tous les indicateurs sont en augmentation (nombre de licences, changements d'enseignes, manifestations, autorisations de musique, ...). Il y a eu moins de fermetures pour cause de faillite (8 ; 12 en 2005) mais le nombre d'établissements sanctionnés et fermés temporairement a augmenté (9 ; 6 en 2005). A cet égard, l'activité difficile des inspecteurs qui visitent les établissements est à relever ; ils sont placés en première ligne pour constater des dysfonctionnements et des abus en lien avec la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB), la consommation de drogues, la vente d'alcool aux mineurs et les contraventions à la Loi sur le travail et le séjour des étrangers. La gestion de demandes d'autorisation pour les appareils automatiques représente un travail important et coûteux, car il s'agit de percevoir pour chaque appareil un émolument qui ne couvre que partiellement le coût administratif qu'il génère.

Concernant l'Office des inhumations-incinérations, le fait marquant a été la mise à disposition d'un support informatique accessible en ligne à toutes les entreprises partenaires qui peuvent ainsi directement connaître les disponibilités des ressources du Centre funéraire de Montoie et les réserver en ligne. Cette application a suscité des retours très positifs des entreprises de pompes funèbres utilisatrices de Montoie. A noter que le centre doit absolument être géré indépendamment de l'Office des pompes funèbres officielles pour des raisons légales : l'activité des PFO est basée sur une logique commerciale, celle du Centre funéraire est un service public.

Contrôle des habitants

L'activité de ce service est très intense bien qu'elle ait un peu diminué en raison de la reprise par le Canton, dès juin 2006, de la gestion des passeports. Des 4 EPT consacrés jusqu'alors à cette tâche, deux ont été supprimés, un conservé au Contrôle des habitants et un pour recréer l'accueil du bâtiment de Beau-Séjour, en anticipant ainsi sur le futur accueil à Flon-Ville. L'élaboration du préavis sur le contrôle des habitants et la mise en œuvre progressive de la mutation logicielle vers une nouvelle application plus adaptée aux missions du contrôle des habitants ont constitué les faits marquants de l'année 2006. La nécessité d'améliorer l'informatisation des tâches et des données collectées par le Contrôle des habitants, dans le but d'en assurer la sécurité et la fiabilité est essentielle. Basée sur un logiciel développé à Neuchâtel, cette mutation progressive a impliqué trois collaborateurs depuis l'automne 2006 et devrait être totalement opérationnelle à fin 2008. Le futur déménagement dans les locaux de Flon-Ville a nécessité une vaste réflexion sur les locaux d'accueil, l'aménagement pour les collaborateurs et la garantie d'un accueil de qualité et sécurisé tant pour les usagers que pour les collaborateurs.

Au service de plusieurs administrations (impôts, police, sécurité sociale), le Contrôle des habitants tient à maintenir à jour ses données, raison pour laquelle il s'est fixé un standard de 24 h pour mettre à jour les informations reçues. Tant les usagers que les professionnels se disent satisfaits des prestations du Contrôle des habitants et les plaintes sont rares. Le personnel est majoritairement féminin, avec un nombre important de personnes à temps partiel. La gestion du temps par carte de timbrage recueille la satisfaction des collaborateurs.

Corps de police

Généralités

Organisée par le commandant, la visite du Corps de police nous a permis de survoler quelques activités et de rencontrer plusieurs cadres. Nous avons ainsi été en contact directement avec les unités qui ont vécu des événements importants en 2006.

Quelques faits marquants sont à signaler pour cette année :

- le nombre très important de cambriolages qui a touché la région lémanique et qui a nécessité l'engagement de dispositifs de surveillance et un travail d'information et de prévention important ;
- le projet de réforme du statut des policiers qui a nécessité la participation de plusieurs collaborateurs ; en principe, il devrait pouvoir entrer en vigueur en été 2007 ;
- la mise en service du réseau de communication Polycom qui offre à la police un outil de communication performant et sûr (voir plus loin).

Formation

La formation des policiers lausannois se déroulera maintenant à l'Académie de police de Savatan. La Ville est engagée pour deux ans en mettant à disposition 5 formateurs, le responsable de la formation lausannoise ayant rejoint lui aussi Savatan comme directeur. Dès 2008-2009, les formateurs seront tous payés par l'Académie de police. Quelques regrets sont exprimés sur la perte de la formation lausannoise, mais l'option choisie est décrite comme excellente pour la profession, les policiers obtenant maintenant un brevet fédéral reconnu partout en Suisse. Alors qu'il y avait 17 écoles de police en Suisse, on s'achemine vers des centres de formation multisites.

Subdivision État-Major

Un très grand effort est mis sur la formation à l'éthique des cadres et des collaborateurs occupant des fonctions transverses et de commandement. Des collaborations avec des formateurs issus d'universités et de centres d'enseignement reconnus ont été mises sur pied, aux fins de dispenser des cours suivis par une quarantaine de collaborateurs appelés à fonctionner comme « catalyseurs ». Par ailleurs, les aspirants suivent une formation de base en éthique de la sécurité publique.

Le délégué à l'éthique est impliqué dans plusieurs projets, en lien avec la formation des policiers, la gestion et l'élaboration du nouveau statut des policiers. Il a participé à plusieurs séances de conciliation avec des citoyens et des policiers. La direction du Corps de police et le délégué à l'éthique font montre d'une véritable volonté de développer la culture d'entreprise, d'y intégrer une gestion participative et de faire évoluer le fonctionnement de la police et de ses collaborateurs en s'appuyant sur l'éthique et sur la formation. Les bénéfices attendus se situent au niveau de la satisfaction des collaborateurs, leur fidélisation et une amélioration de la qualité de l'action de la police et de son image.

Police-secours

L'activité globale de Police-secours accuse une légère diminution annuelle de 3,5% avec environ 80 interventions par jour. Cette diminution ne touche pas les conflits de personnes et les actes de violence qui sont en augmentation notable, soit 27,8% cette année. Les actes d'opposition et de violence contre les policiers sont en diminution, mais ils ont une incidence sur les absences pour accident (chaque année deux à trois policiers doivent subir un traitement préventif de l'infection HIV par une trithérapie). Les actes de violence conjugale, poursuivis maintenant d'office, sont des situations souvent compliquées à gérer. Les patrouilles sont composées d'agents souvent très jeunes et le chef de patrouille n'a parfois que peu d'années d'expérience professionnelle alors qu'ils sont confrontés à la violence ou à des scènes émotionnellement difficiles à supporter. Les psychologues font un travail très utile de soutien et d'accompagnement.

La jeunesse et parfois le peu d'expérience sont dus en partie aux difficultés de recrutement et à la pénibilité de ce travail dont les horaires ne facilitent ni la vie de famille, ni la vie sociale. Le nouveau statut ainsi que le projet de mettre sur pied de nouveaux horaires devraient améliorer cette situation.

Charte de collaboration avec les établissements publics

La charte établie en 2004 continue à déployer ses effets. En 2006, le nombre d'interventions dans les établissements ayant signé la charte a augmenté de 54%, ce qui s'explique par la qualité des relations

établies avec les directions et le personnel de sécurité qui n'hésite pas à appeler Police-secours plus rapidement, ce qui évite des interventions plus difficiles lorsque la situation a dégénéré. L'effort se porte maintenant sur une quinzaine d'autres établissements du centre ville, plus particulièrement ceux de la place du Tunnel et de Saint-Martin, afin de les amener à signer la charte.

Brigade cycliste

Elle a clairement montré son efficacité, le nombre de délits dans la zone du bord du lac ayant fortement diminué, plus particulièrement les vols dans les voitures. Le sentiment de sécurité et la satisfaction des usagers et des commerçants sont notables.

Postes de quartier

Le nombre de notifications de commandements de payer a augmenté de 1281 (36'931 au total). Cette activité, réalisée par le poste de Chauderon, est réalisée tant par des civils que par des policiers ou des assistants de police. L'émolument, depuis qu'il a été porté à Fr. 21.—, permet de couvrir les frais causés.

Poste de quartier mobile

Son utilisation peut sembler insuffisante compte tenu des avantages qu'elle pourrait apporter en termes de présence et de visibilité dans les quartiers, mais les problèmes de dotation en personnel et le fait qu'un permis poids lourds est nécessaire pour le déplacer constituent des obstacles importants.

10^e observation : *La Municipalité est invitée à augmenter l'activité du poste de quartier mobile.*

Organisation et exploitation

En plus des activités habituelles liées à la logistique (garage et maintenance des bâtiments), cette subdivision gère la centrale d'alarme et d'engagement, l'infocentre, l'unité informatique et le groupe technique. En 2006, le groupe technique a mis Polycom en fonction (préavis voté en 2002). Polycom est le réseau national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité. Pour couvrir le canton, 57 sites sont équipés d'antennes fixes (dont 5 à Lausanne). Chaque policier a été personnellement équipé d'un appareil Polycom, qui lui permet de communiquer avec tous les utilisateurs du réseau. Les transmissions sont cryptées et sécurisées.

Police judiciaire (PJ)

Cette subdivision a subi un profond bouleversement au milieu de l'année 2006, lorsque son chef a brusquement été mis à pied. Les collaborateurs se sont alors solidarisés pour faire face à cette situation, sous la responsabilité du remplaçant du chef, situation qui n'a pas encore trouvé d'issue près d'un an plus tard, le sous-effectif lié à l'absence du chef n'ayant pas été compensé. L'organisation en brigades avec une forte délégation de compétences a permis de faire face à cette situation sans que les activités en cours n'aient été trop péjorées et il n'y a pas eu d'incidences sur le plan opérationnel. La conduite du service et les orientations à donner en ont plus pâti et cela a entraîné des difficultés pour les cadres en place. La sous-commission est d'avis que la situation aurait été moins compliquée si l'on avait tenu compte du fait que le remplaçant du chef suspendu va bientôt prendre sa retraite. On aurait donc pu immédiatement repourvoir son poste, lui-même étant nommé chef ad interim jusqu'à sa proche retraite.

11^e observation : *La Municipalité est invitée à proposer un processus de remplacement pour ne pas laisser vacants des postes sensibles, tels ceux des cadres de la police lorsque leur absence prolongée est particulièrement nuisible aux objectifs du service.*

Les nouveaux collaborateurs de la PJ sont le plus souvent recrutés au sein du Corps de police lausannois. Après un an de stage, ceux-ci sont, après évaluation, reconnus comme inspecteurs, avant de poursuivre leur formation dans diverses brigades durant quelques années. Le nouveau statut des

policiers renforcera cette approche qui a débuté en 2003, puisqu'un cursus de cinq ans sera nécessaire pour obtenir le titre d'inspecteur confirmé.

Comme déjà relevé plus haut dans ce rapport, les délits avec violence et les cambriolages d'appartements ont subi une forte hausse qui a également mobilisé les collaborateurs de la PJ pour des opérations de surveillance et d'interception.

Plusieurs activités de la PJ ont augmenté fortement en raison de modifications de la législation. Ainsi, l'accès facilité à la naturalisation a provoqué une augmentation de 40% du nombre d'enquêtes liées à cet objet. Par ailleurs, le nombre de réquisitions faites par les juges est en diminution, car la justice a délégué des compétences à la PJ ; celle-ci intervient maintenant en première ligne et l'effet de cette mesure est donc une augmentation de son travail. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres corps de police judiciaire, les inspecteurs de la PJ lausannoise suivent une affaire de bout en bout, ce qui augmente leur motivation et leur intérêt.

Le nombre d'atteintes à l'intégrité sexuelle des mineurs est en nette augmentation (54% en 2006). Le taux d'élucidation de ces délits est très élevé (82%). Dans ces cas, les mineurs sont entendus par des inspectrices formées en application de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) et, afin que ces témoignages n'aient pas à être répétés, ils sont enregistrés en vidéo dans des locaux spécialement bien adaptés, discrets et chaleureux. Les règles régissant la copie, l'archivage et la consultation des enregistrements effectués par vidéo sont contenues dans une directive émise en septembre 2002 par le Juge d'instruction cantonal et ont été reprises dans un ordre de service permanent interne au Corps de police (OSP 63.05). Par ailleurs, ces enregistrements tombant sous le coup de la loi sur les dossiers de police judiciaire, leur confidentialité est assurée.

12^e observation : La Municipalité est invitée à faire informer les parents ou le représentant légal des enfants mineurs sur les procédures de police en cours, l'utilisation et le devenir des documents enregistrés.

Sécurité du trafic et stationnement

Les campagnes de sensibilisation et de prévention ont un effet positif sur les comportements des automobilistes. Le nombre d'accidents de la circulation a diminué de 14%, les ivresses avec accident sont en baisse, alors que le nombre des ivresses sans accident recensées est en hausse en raison des contrôles plus fréquents exercés par la police. En fait, seules les infractions de stationnement sont intrinsèquement en hausse.

A noter que la commission interne de la circulation mise sur pied en novembre 2005, avec pour but d'examiner les accidents de la circulation des collaborateurs de la police pendant leur service, ne fait pas état du résultat de ses interventions dans le rapport de gestion. N'aurait-elle pas eu à se réunir ou à formuler des avis ou des recommandations en 2006 ?

Service de secours et d'incendie

Généralités

Sans nul doute le fait marquant de l'année 2006 est constitué par la nomination d'un nouveau chef de service entré en fonction en juillet. Ayant basé sa candidature sur la volonté d'optimiser la gestion des ressources, et pour cela d'analyser le fonctionnement des quatre divisions du service, il a mis en place une structure permettant de distinguer les niveaux stratégique et opérationnel, afin d'accroître l'autonomie des cadres et de les responsabiliser. De plus une nouvelle appellation du service, « Service de protection et sauvetage Lausanne » (SPSL), reflétant mieux ses missions, a été validée par la Municipalité et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Alors que le chef de service était jusqu'ici également le commandant du corps des sapeurs-pompiers, un chef opérationnel a été nommé. Un nouveau poste de chef d'état-major ainsi qu'un chef de la chancellerie ont été nommés, pour permettre d'optimiser la gestion et le suivi des procédures pour l'ensemble du service.

Dès juillet, un travail en profondeur de mise en valeur des ressources et des compétences, tant de l'encadrement que des collaborateurs, a été entrepris. Avec le soutien de l'entité des Ressources humaines et de l'unité de gestion de projets de la Ville, une réflexion de fond sur l'organisation et sur le fonctionnement hiérarchique a fait l'objet d'une large consultation à laquelle ont participé beaucoup de collaborateurs. Ces derniers n'étant pas toujours habitués à ce type de consultation, cela n'a pas toujours été facile. Des rencontres régulières avec les chefs de division, les cadres et l'ensemble du personnel sont agendées régulièrement pour transmettre les informations, consulter et communiquer les décisions. Cette opération de réorganisation, nommée « Kiwi », a été soutenue par l'édition d'un journal à l'intention des collaborateurs au titre de « Kiwi Infos ».

Corps des sapeurs-pompiers

L'effectif des pompiers professionnels est resté stable (98). Cinq nouveaux collaborateurs ont été intégrés après une formation initiale, ce qui a ainsi permis de remplacer les départs à la retraite. L'effectif des pompiers non professionnels est de 240, en deçà du nombre maximal de 280 fixé par la Municipalité. Le nombre d'interventions a diminué de 492 (total de 2258), les 84,5% ayant eu lieu sur le territoire lausannois. Cette diminution est à porter au compte de la mise en place du concept cantonal « SDIS Evolution », d'un meilleur résultat de la prévention et également de conditions climatiques favorables.

Poste permanent

Les collaborateurs employés à la centrale d'alarme effectuent des stages dans les sections d'intervention afin de maintenir leurs connaissances et leurs compétences. De même, les pompiers professionnels sont amenés à faire des stages à la centrale, ce qui a pour effet d'augmenter leur polyvalence. A noter que tous les professionnels des sections d'intervention doivent pouvoir intervenir dans tous les types de sinistres et d'événements, ce qui en fait des généralistes nécessitant toutefois une solide formation continue. Ceci permet de maintenir la capacité de travail lors de problèmes physiques qui rendent le travail de terrain difficile voire impossible. Un groupe de travail examine les horaires afin de diminuer les heures passées sur le lieu de travail (actuellement 64,5 h par semaine, soit 3375 h par an). L'objectif est de ramener cet horaire à 2650 h/an, ce qui correspondra à un 125% d'un poste ordinaire. Cette amélioration ne pourra pas se faire sans une augmentation des effectifs (env. 12 EPT). L'effectif quotidien sera ramené à 18-19 personnes, ce qui permettra de l'adapter au mieux aux besoins et diminuer en partie le nombre d'heures de présence « improductives ».

Les pompiers sont fréquemment sollicités pour apporter des compétences et des soutiens sur le plan logistique et de la sécurité lors de manifestations organisées par la Ville. Sans que ces collaborations soient remises en cause, il y a la volonté de recentrer l'engagement des pompiers sur leurs missions prioritaires. A noter que pour ces missions les pompiers volontaires perçoivent une indemnité de Fr. 25.- par heure alors que les collaborateurs de la Protection civile bénéficient d'une moindre indemnisation pour le même type d'engagement.

13^e observation : La Municipalité est invitée à déterminer un mode de rémunération équitable des collaborateurs de la PCi intervenant lors de manifestations soutenues par la Ville.

Matériel, équipement et parc de véhicules

Concernant ce point, il est important de mettre en évidence la collaboration décrite comme excellente avec l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) qui permet de doter le service de moyens efficaces. Pour l'équipement individuel des pompiers, cela permet de respecter des critères de qualité fixés selon des normes européennes de sécurité. Des critères économiques sont aussi pris en compte par le service

qui s'associe à d'autres corps pour déterminer des standards communs et grouper les achats. Cette nouvelle politique, basée sur l'alliance avec les partenaires, ECA et autres corps de pompiers, devrait apporter des améliorations sur les aspects financiers, les collaborations, la formation et l'image du corps lausannois dans le canton.

Le parc de véhicules a été augmenté de deux unités (115) avec deux véhicules en prêt, une tonne-pompe adaptée à la circulation dans les agglomérations (par l'ECA) et un véhicule de décontamination (par le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie).

14^e observation : *Les sous-sols de la caserne des pompiers contiennent de nombreux objets et documents ayant marqué l'histoire du corps des sapeurs-pompiers de la Ville. La Municipalité est invitée à se pencher sur les moyens de mettre en valeur et rendre visible cette collection, en y adjoignant ou non des objets et des documents liés à l'histoire de la police municipale.*

Groupe sanitaire

Le nombre d'interventions est resté stable en 2006. A noter que, pour remplir sa mission en maintenant en activité deux à quatre équipes prêtes à intervenir 24 h/24, le Groupe sanitaire a dû faire appel plus que d'habitude à un pool d'ambulanciers auxiliaires, pour suppléer à des absences de longue durée.

Office de la sécurité civile

A noter l'engagement de 30 personnes à la suite d'un glissement de terrain, afin de sécuriser des immeubles menacés par une coulée de boue, ainsi que la participation à l'exercice « Léman06 » qui a mobilisé 116 collaborateurs de la sécurité civile (professionnels et miliciens).

400 miliciens ont été dotés d'un matériel de protection individuel, 127 personnes disposent d'un « pager » et 602 sont connectées à l'alarme téléphonique.

Office des pompes funèbres

La question du rattachement de cet office au Service de protection et sauvetage se pose régulièrement. Un audit, dont les résultats devraient être communiqués prochainement, apportera probablement des recommandations sur les orientations à donner et le type de gestion à mettre en place.

CHAPITRE III

DIRECTION DE LA CULTURE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE

Préambule

Comme chaque année, l'agenda de nos visites a été fixé lors de la séance des chefs de service.

Rappelons, et ce n'est pas nouveau, que les commissaires sont limités dans leur droit d'investigation. Ils regrettent tout particulièrement de ne pouvoir, dans l'exercice de leur mandat de gestion, questionner directement le ou les fonctionnaires communaux en charge du dossier faisant l'objet de leurs investigations.

Par ailleurs, et cette réflexion n'est pas nouvelle non plus, il est difficile pour les commissaires, et même frustrant parfois, de devoir se limiter à l'examen de la gestion de l'année écoulée sans qu'il leur soit possible de prendre en compte le présent ou l'avenir.

Les visites se sont déroulées selon le calendrier fixé. Dans tous les services, nous avons reçu un accueil très chaleureux. Grâce à la disponibilité de chacune des personnes que nous avons rencontrées, notre mission a pu être menée à bien de manière satisfaisante et même agréable.

Commission immobilière

La Commission immobilière, qui fonctionne à satisfaction, a traité 1580 dossiers en 2006 ; pour ce faire, elle s'est réunie à 18 reprises. Rappelons que toute acquisition et toute aliénation d'immeuble, dépassant Fr. 10'000.-, doivent être soumises à la délégation de la Commission des finances aux affaires immobilières.

Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi)

En ce qui concerne la sécurité des travailleurs en forêt, il est à relever que le Service des FoDoVi se préoccupe sans relâche de la santé des forestiers ; il en résulte une nette diminution des accidents. Il faut reconnaître qu'il agit ainsi en véritable pionnier dans ce domaine. Des mesures concrètes et efficaces de prévention des risques ont en effet été prises dans les différents secteurs déployés et les multiples occupations dégagées par ces métiers, en tenant compte de la pénibilité du métier de forestier-bûcheron.

Des faits marquants de 2006, relevons :

- L'adoption par le Conseil communal des préavis de l'installation de production de biogaz aux Saugealles. Lors de notre visite, nous avons assisté au début de la mise en service et de la pose d'un électrofiltre à la chaufferie à bois de la Tuilière.
- La remise officielle de la Tour de Sauvabelin à la Ville par l'Union des sociétés de développement de Lausanne ; cette installation rencontre un grand succès auprès du public.

FoDoVi compte un effectif de 35 personnes, dont 30 sur le terrain et 5 en charge des aspects administratifs.

Le service adjuge pour Fr. 1,5 million de travaux chaque année. Outre la compostière de la Tuilière et sa chaufferie à bois, il gère 11 domaines agricoles répartis dans le canton, ainsi que les 5 vignobles de la Ville, ce qui représente environ 80 personnes sous contrat.

Forêts

Les forêts lausannoises couvrent plus de 1800 hectares, dont 1500 sont situés sur le territoire communal. Ce secteur compte notamment 22 collaborateurs « à la tronçonneuse » et 5 apprentis. Les conditions météorologiques ont mis les forêts à rude épreuve au cours de ces dernières années.

Afin de valoriser sa production de bois, le service des forêts de la Ville de Lausanne a développé diverses offres de produits destinés à la fabrication de meubles, de maisons, de caisses ainsi qu'à la production d'énergie. Enfin, deux systèmes de vente en ligne ont été créés sur Internet pour des lots de résineux et de feuillus.

Domaines

La Ville possède également 750 hectares de terres agricoles confiés à des fermiers, ainsi que des parcelles qu'elle loue à des agriculteurs. Cinq domaines sont situés sur le territoire lausannois (La Blécherette, Le Chalet-des-Enfants, Rovéréaz, Le Châtelard et Les Saugealles) ; les autres sont situés à Pully (Les Cases), à Echallens (La Villaire), à Etagnières (La Ferme d'Etagnières), au Chenit (Les Amburnex) et au Mont-sur-Lausanne (Le Chalet-de-la-Ville).

Vignobles

Dans le cadre de ses visites, la sous-commission s'est plus particulièrement intéressée aux bâtiments des domaines viticoles de la Ville. Ils se répartissent en cinq vignobles couvrant 35 hectares au total :

- | | | |
|-----------------------|--------------------|--|
| • Domaine du Burignon | Saint-Saphorin AOC | Superficie de 63'200 m ² ; |
| • Clos des Moines | Dézaley AOC | Superficie de 42'600 m ² ; |
| • Clos des Abbayes | Dézaley AOC | Superficie de 48'600 m ² ; |
| • Abbaye de Mont | Mont-sur-Rolle AOC | Superficie de 153'350 m ² ; |
| • Château Rochefort | Allaman AOC | Superficie de 50'700 m ² . |

En 2006, la production a atteint 230'000 litres. Les travaux de vigne sont confiés à des vigneron-tâcherons. La production est assez facilement écoulee par le biais de la mise des vins de la Ville qui a lieu traditionnellement au début du mois de décembre.

En outre, deux chambres d'hôtes sont disponibles au Château Rochefort où des repas peuvent être proposés pour des groupes allant jusqu'à vingt personnes ; des visites et des apéritifs sont organisés sur demande dans les différents domaines. Quatre chambres d'hôtes sont en cours d'aménagement sur le site du domaine du Burignon à Saint-Saphorin.

Signalons une mise des bois feuillus au Boscal où il a été vendu près de 5000 m³ de bois pour une recette de plus de Fr. 560'000.- ; le bois devient une matière première à nouveau convoitée.

Pour terminer, une des nombreuses tâches de FoDoVi est de fournir de l'énergie « verte » au réseau de chauffage à distance de la Ville, en permettant d'éliminer à moindres frais, les déchets de taille du Service des parcs et promenades et des entrepreneurs de la région.

Service du logement et des gérances (SLG)

L'année 2006 a été marquée, sur décision de la nouvelle Municipalité, par le regroupement des Services du logement et des gérances ; de plus, le Service des sports est retourné à la Direction de la sécurité publique.

Dans le dernier rapport de gestion, la sous-commission avait rendu attentif l'ensemble de la Commission de gestion sur les effets néfastes que pouvait provoquer une telle décision.

Le passage a effectivement été douloureux. Certains collaborateurs se sont sentis dévalorisés et déstabilisés. Il s'en est suivi le départ de l'ancien chef de service, ainsi que celui de trois collaborateurs : deux adjoints techniques et un responsable de bureau.

S'il ne nous appartient pas de critiquer cette décision sur le fond, qu'il nous soit permis toutefois de contester la façon dont ces changements ont été annoncés aux intéressés, du point de vue de la forme.

Cette réorganisation, qui est devenue effective au 1^{er} août 2006, a donc vu la création de deux nouvelles divisions, à savoir :

- **la division des gérances**, chargée de toutes les activités opérationnelles liées à la gestion et la mise en valeur des patrimoines administratif et financier de la Bourse communale et de tiers ;
- **la division du logement**, chargée de la politique du logement, notamment du contrôle des logements subventionnés, de la surveillance des rénovations et aliénations dans le parc locatif du marché libre et du projet de construction de 3000 nouveaux logements respectant les critères de développement durable ; la division du logement comprend également l'Office de l'hygiène dont les missions principales n'ont pas subi de changement.

Concernant le personnel, notons une diminution d'une unité sur l'ensemble des salariés, soit 152 personnes, représentant 63,86772 EPT.

La division du logement, dans le cadre des 3000 logements, présente à fin 2006, cinq projets qui totalisent 274 logements, dont les travaux devraient débuter en 2007 ; il s'agit de :

- Victor-Ruffy avec 64 logements répartis dans 4 bâtiments ;
- Pra-Roman avec 61 logements répartis dans 8 bâtiments ;
- Le Communet avec 8 villas individuelles en ordre contigu ;
- Beaulieu nord avec 9 bâtiments et 117 logements ;
- Beaumont 74 avec 2 bâtiments et 24 logements.

Les logements subventionnés, pour lesquels la demande est toujours aussi importante, nécessitent des contrôles réguliers ; c'est ainsi qu'au cours de 2006, 2131 locataires ont été contrôlés ; 378 d'entre eux ne répondaient plus aux conditions légales et ont rétrocedé Fr. 607'409.- à la Bourse communale.

La division des gérances est engagée sur plusieurs chantiers :

- La visite du chantier du Flon, laisse augurer que cet établissement sera incontestablement une réussite.
- Sur le plan informatique, un nouvel outil a été mis en place sur le logiciel existant ; il permet de répertorier l'ensemble des surfaces mises à disposition et d'assurer une gestion saine du parc immobilier. Les principales fonctions du programme sont opérationnelles, comme tout ce qui concerne la gérance (gestion des locataires, des baux, rappels et contentieux, etc.), les décomptes chauffages, la comptabilité et les finances.

Concernant l'Office de l'hygiène, relevons que 12 cours d'introduction à l'hygiène ont été organisés en 2006, suivis par 142 personnes provenant principalement des métiers de la restauration.

A noter enfin le contrôle des champignons, où plus de 8% des récoltes examinées contenaient des champignons vénéneux.

Service de la culture

Marqué par la personnalité de sa cheffe, le Service de la culture est en quelque sorte le fleuron de la Ville de Lausanne, en offrant à ses concitoyens une palette artistique très relevée.

L'année 2006 marque une stabilité dans l'effectif du personnel ; 62 personnes plus une apprentie, sont rattachées à ce service. L'augmentation d'une personne EPT concerne le rattachement au Service de la culture dès le 1^{er} août, de l'unité « Manifestations » du Secrétariat municipal.

Un des faits marquants de l'année aura été la pose de deux nouvelles plaques commémoratives :

- au N° 3 de la rue de la Paix, en l'honneur de Jean Villard Gilles (1895-1982) ;
- au N° 14 de l'avenue de la Harpe, à la mémoire du pianiste et compositeur russe Alexandre Scriabine (1872-1915).

Musées

La fréquentation du public auprès des quatre musées lausannois (Mudac, Musée historique, Collection de l'Art Brut et le Musée romain de Vidy) est en augmentation ; elle a passé à 94'629 visites contre 88'660 en 2005.

La 6^e édition de la « Nuit des Musées lausannois » a également connu une augmentation de visiteurs ; en effet 14'500 personnes ont visité les 22 musées et institutions ouverts pour l'occasion. Afin de toucher un public plus large, l'Association de la Nuit des Musées lausannois a mis sur pied une « action » en collaboration avec le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne.

A de réitérées reprises ces dernières années, les rapports de gestion observaient qu'il existait un problème concernant l'entreposage des collections des musées de la Ville. 2006 verra enfin la réalisation d'un projet qui mettra fin à cette lancinante question. Dans le cadre de la construction du tunnel ferroviaire de Tridel, que les commissaires ont par ailleurs visité, un puits d'attaque avait été creusé qui, initialement, devait être rebouché. Par la suite, et sur proposition de la Direction des travaux, il a été jugé plus judicieux de valoriser cet endroit en y créant des surfaces de stockage pour le Musée historique. C'est ainsi qu'un dépôt d'une surface de 860 m² a été réalisé, réparti sur trois niveaux. Ce dépôt est climatisé avec contrôle de l'hygrométrie.

D'autre part, lors d'une visite au MAGESI, la sous-commission a pu constater qu'un projet de construction d'un dépôt climatisé de 180 m², avec contrôle de l'hygrométrie, allait aussi se réaliser, qui permettra à la Collection de l'Art Brut et du Mudac d'y entreposer leurs propres collections.

Pour terminer, les commissaires se sont rendus à la Vallombreuse, dépôt du Musée romain de Vidy ; ce dépôt qui est également à l'étroit pourra bénéficier d'un local attenant à l'actuel qui devrait être libéré prochainement.

Cette année, le budget culturel de la Ville s'élève à Fr. 38 millions, dont 28 proviennent de subventions. A titre de comparaison, il n'atteignait que Fr. 19 millions en 1987.

Si l'on en juge par les abonnements nominatifs, les subventions ne bénéficient pas qu'aux Lausannois. Si certaines Communes du Grand-Lausanne respectent leur engagement au financement intercommunal des institutions lausannoises, certaines n'y contribuent que très partiellement. Crissier, par exemple, a décidé cette année de ne plus payer pour la culture lausannoise.

La problématique du financement des quatre grandes institutions que sont le Théâtre de Vidy, l'Opéra de Lausanne, l'Orchestre de Chambre de Lausanne et le Béjart Ballet par le biais du fonds intercommunal, n'est pas nouvelle. Depuis plus de quinze ans, la Ville peine à convaincre le Grand-Lausanne d'y participer plus largement.

Musiques actuelles

Concernant les Docks, les commissaires n'ont pas jugé opportun de faire des commentaires puisqu'un préavis va sortir incessamment.

Opéra

Sa transformation est une des grandes préoccupations actuelles. Un préavis va sortir prochainement, en collaboration avec la Direction des travaux. Cet opéra, que nous avons visité, et où les conditions de sécurité ne sont plus garanties, fermera ses portes prochainement, et ceci pour une durée de trois ans.

Bibliothèque municipale

Un des faits marquants de l'année 2006 a été l'introduction d'une cotisation annuelle de Fr. 30.– pour les lecteurs non lausannois ; depuis lors, la proportion de ceux-ci a passé de 43 à 27,7%.

A cela, s'ajoute une diminution générale du nombre de lecteurs : 22'733 en 2005, contre 17'144 en 2006.

Les prêts sont aussi en baisse : 919'095 en 2006 contre 968'657 en 2005.

Enfin, relevons aussi une réduction de la fréquentation journalière de la Bibliothèque. En 2006, 700 personnes en ont franchi la porte, contre 800 l'année précédente.

Ces faits sont quelque peu inquiétants et il serait judicieux de mettre à disposition les moyens techniques en matière de promotion afin de s'adapter au goût de la clientèle.

15^e observation : *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre pour promouvoir les bibliothèques et adapter la politique d'achat aux goûts et besoins des usagers.*

Le personnel est stable : 57 personnes plus un apprenti de 1^{re} année.

Plusieurs expositions plus ou moins importantes se sont déroulées dans les bibliothèques. Relevons parmi celles-ci la rétrospective des dessins d'André Juillard, qui réunissait des planches originales tirées du fonds BD de la Bibliothèque municipale et une cinquantaine de dessins prêtés par l'auteur, présent au vernissage.

Dernier fait marquant de l'année 2006 : une Journée internationale du livre et du droit d'auteur, célébrée à Chauderon le vendredi 21 avril. Un nombreux public est venu écouter lire un groupe de bibliothécaires.

CHAPITRE IV

DIRECTION DES TRAVAUX

Préambule

Comme de coutume, la sous-commission a participé à la séance des chefs de service, qui donne le coup d'envoi des visites. A cette occasion, elle a fait part du souci de la Commission de gestion de voir disparaître des tableaux de statistiques, déplorant que le rapport de gestion devienne quelque peu « littéraire » et rendant plus difficile le travail des commissaires.

Lors des visites, les chefs de service nous ont assuré comprendre nos préoccupations et vont tenter d'y remédier. Ils objectent toutefois qu'ils respectent les directives émises par « Administration générale ».

Nous remercions M. le Directeur et tous les chefs de service de l'accueil aimable qu'ils nous ont réservé.

Service du cadastre

Ce service va devoir se séparer de plusieurs collaborateurs qui vont partir à la retraite. L'option retenue est de procéder à des promotions internes à l'intérieur du service afin de ne pas perdre les connaissances précieuses des collaborateurs qui partiront et d'engager de nouveaux employés qui apporteront des compétences nouvelles.

Le chef de service continue de siéger à la Commission immobilière du m2, laquelle alloue des indemnités en cas d'atteinte directe à la propriété. Pour les nuisances dues au chantier, la Commission n'entre pas en matière. La « coulée verte » du métro a nécessité de nombreuses séances.

La démarche ISO 9001 est en veilleuse, car le service est très chargé. Dès que tous les aspects liés au m2 seront terminés ou auront fortement diminué, la démarche reprendra.

L'application Goéland connaît un succès grandissant. Ce sont 16'499 processus administratifs qui ont été traités en 2006 contre 8733 en 2005.

Le service s'occupe du traitement de la motion d'O. Français du 21 mars 2000 « Définir et classifier les propriétés communales selon leur intérêt public ».

Le Service du cadastre fournit l'inventaire des immeubles, le Service d'urbanisme s'occupe de l'aspect prospectif (stratégie à définir sur le devenir des parcelles communales), le Service du logement et le Service financier en font l'estimation vénale, le but étant de réévaluer le patrimoine financier de la Ville à sa valeur réelle. Les enjeux financiers et stratégiques sont importants ce qui explique, selon le chef de service, le temps mis à répondre à cette motion.

Cadastre des conduites

La géométrie dans l'espace de toutes les conduites souterraines est fournie aux services gestionnaires du réseau (eau, électricité, etc.) par l'intermédiaire de SISOL. Les services prennent les informations et les intègrent à leur propre système.

Service des routes et de la mobilité

En 2006 le service fêtait son 100^e anniversaire. La manifestation organisée par les collaborateurs sur le site des AMV a été une réussite et a réuni un nombreux public ainsi que les familles des employés.

Le service est toujours fortement mis à contribution par les mesures d'accompagnement liées au m2. La démarche qualité ISO 9001 qui avait été momentanément suspendue est dorénavant reprise dans les divisions par des responsables de processus désignés. Il n'y a plus de mandataire extérieur.

Espaces publics

La route de contournement de la Sallaz a suscité deux recours regroupant de nombreux opposants. De ce fait, les travaux de la nouvelle route qui auraient dû commencer en septembre 2006 ne pourront être exécutés. Un aménagement provisoire de la place devra être planifié dès l'ouverture du m2 en 2008.

La rampe d'accès à Tridel, mise en place par les entreprises adjudicataires du chantier Tridel, sera supprimée. Actuellement, Tridel SA et Travaux paient une location annuelle pour son utilisation.

Suite à la nouvelle organisation des transports publics (réseau 08) les avenues du Grey et des Bergières font l'objet d'études pour insérer une ligne supplémentaire de bus. De nouveaux arrêts doivent être prévus, incluant des mesures de sécurité supplémentaires.

Les zones 30 continuent à se développer. Leur aménagement est financé par le biais du Fonds pour le développement durable. Une carte des périmètres de ces zones a été établie. Celles-ci devraient à l'avenir quasiment couvrir le territoire lausannois, à l'exception des routes à fort trafic.

Une brochure pour les zones de rencontre a été éditée et un nouveau totem en bois dessiné par l'Unité de signalisation urbaine marquera le début et la fin de ces zones.

Mobilité

Le bureau de coordination des travaux a enregistré 715 nouveaux chantiers communaux (637 en 2005). Ces travaux en hausse sont liés à l'aménagement du réseau 08.

Les permis de fouilles ou d'occupation du sol délivrés sont au nombre de 1638 alors qu'en 2005 ils étaient au nombre de 1483.

Les recettes de stationnement sont analysées afin de vérifier le bien-fondé des mesures prises en matière de stationnement.

Ateliers et magasins de la Ville (AMV)

La nouvelle organisation en quatre unités semble donner entière satisfaction. Cette division compte environ 70 personnes.

Les collaborateurs sont mis au bénéfice des mesures visant à flexibiliser le temps de travail. Une badgeuse est installée sur le site. Le temps de travail de référence va de 6 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45. Le temps du matin est bloqué. Pour des raisons de sécurité, deux ouvriers au moins doivent se trouver dans l'atelier.

Depuis deux ans, tous les véhicules lourds de tous les services sont réparés aux AMV.

Les coûts d'entretien des camions augmentent par l'obligation de subir chaque année des expertises à la Blécherette.

Le service souhaiterait changer les anciens camions, peu pratiques et polluants. Le service, qui dispose de six camions vidangeurs a pu en acquérir deux nouveaux plus performants (gain de temps) grâce à leur équipement, l'idéal étant d'en posséder trois.

Les ateliers de la signalisation routière ont déménagé fin décembre 2006 dans un nouveau bâtiment qui s'intègre bien à l'architecture des autres immeubles.

Vu l'hiver clément, il reste un important stock de sel, prêt pour l'année prochaine.

Examens de préavis en cours et bouclés

Les préavis bouclés en 2006 ont été examinés par la sous-commission. Ils présentent tous des boni. Ceci s'explique par une surveillance étroite des chantiers et une conjoncture favorable au niveau des prix pratiqués par les entreprises.

Le préavis voté en 1997, intitulé « création de zones à vitesse limitée à 30 km/h » est enfin bouclé. Rappelons les zones 30 réalisées suite au crédit voté par le Conseil : Montolieu, Presbytère, Bois, Beaumont, Rosière, Bonne-Espérance.

La pose de totems prévue dans le préavis 2003/47 « signalisation des écoles lausannoises » avance très doucement. L'emplacement de ces totems devrait être, selon la DEJE, devant l'école alors que pour des raisons de sécurité et de façon préventive ces totems sont installés sur la voie publique.

Service d'urbanisme

Plans partiels d'affectation (PPA)

La sous-commission s'est intéressée à des PPA que le service a établis et qui ne débouchent sur aucun permis de construction.

Le cas de « Château Fallot » a été évoqué. Le PPA avait été voté en juin 2003. Depuis, le propriétaire, pour lequel il avait fallu établir un plan « cousu main » a vendu sa propriété et le nouveau propriétaire a des projets tout à fait différents de l'ancien, ayant pour objectif de construire de petits immeubles. Un addenda au précédent plan devra certainement être établi.

Suite aux démarches d'économies de l'Etat de Vaud, celui-ci facture désormais un émolument pour l'examen préalable des PPA que la Ville lui soumet et un autre émolument pour la décision d'approbation du PPA. La Ville n'a pas de base légale pour se faire rembourser ces émoluments.

Par ailleurs, la sous-commission rappelle que la Municipalité n'a jamais répondu à l'observation N° 17 du rapport de gestion 2004 et qu'elle pourrait également intégrer dans sa réponse les éléments lui permettant de récupérer auprès des propriétaires les émoluments perçus par l'Etat.

16^e observation : La Municipalité est invitée à étudier la possibilité de demander aux propriétaires de participer aux frais d'établissement de plans partiels d'affectation consécutifs aux projets de valorisation de leurs parcelles.

Groupe déplacements – protection du bruit

Déplacements

Dans le cadre de cette activité, le responsable participe à des études de transports par l'intermédiaire du « Groupe technique des transports ». Ce groupe ne traite pas seulement des études faites par la Ville mais aussi de celles faites par d'autres instances (Canton, Confédération) qui peuvent avoir une implication pour la Ville. Ce groupe donne des avis techniques. Il répond aussi aux initiatives des conseillers communaux pour les objets qui touchent aux transports.

Protection du bruit et environnement

Le responsable suit les dossiers concernant les études d'impact sur l'environnement et fait le coordinateur avec les spécialistes qui sont soit des mandataires privés soit les services cantonaux.

Office de coordination des risques environnementaux

Cette dénomination remplace désormais la précédente appellation soit « Groupe déplacements-protection du bruit ».

Ce changement de dénomination résulte des nouvelles missions dévolues à l'ingénieur.

En effet, la « création » de cet office part de trois éléments qui ont alerté la Municipalité :

- une épidémie éventuelle de grippe aviaire ;
- le problème des particules fines soulevé en 2006 ;
- le Plan des mesures OPair 2005 établi par l'Etat de Vaud, en vigueur dès janvier 2006, lequel préconise un catalogue de mesures visant à l'amélioration de l'air.

Face à cette situation, la Municipalité a décidé qu'il était nécessaire qu'une personne alerte la Municipalité en cas de risques et que des informations soient réunies dans le but de les mettre à disposition de la population, par le biais d'Internet. Le site de la Ville renverrait le public à des sites qui informent des problématiques et des mesures à prendre.

Le service aurait souhaité une personne supplémentaire pour animer cet office. Pour l'instant, cette demande est en suspens.

Service d'architecture

Organisation et ressources humaines

L'exercice de Prestations 2004 est finalisé. Une secrétaire (0,5 EPT), partie à la retraite fin 2004 n'a pas été remplacée et une assistante comptable (1 EPT) mise en retraite anticipée en 2006 n'a pas été remplacée.

Le service n'a plus d'apprenti depuis quelques années mais il engagera un apprenti dessinateur en 2008.

Le service a obtenu la certification ISO 9001:2000 à fin mars 2007.

Une collaboratrice, licenciée en 1999 puis réintégrée à l'Administration suite au jugement du Tribunal administratif, avait ouvert action devant la Cour civile laquelle a condamné la Ville à verser Fr.103.302.– de salaire, Fr. 7000.– de tort moral (mobbing). Les frais de justice et d'avocat se sont élevés à Fr. 50'482.–.

Suite à la création du Service du logement et des gérances, une convention de collaboration entre ce nouveau service et le Service d'architecture a été signée, répartissant les compétences. En principe, les constructions concernant le patrimoine administratif et financier seront gérées par le Service d'architecture, les travaux de maintenance et d'entretien courant étant gérés par le Service du logement et des gérances.

Trois postes ont été récupérés par Architecture.

Le dossier « Opéra » est repris par le service, ceci depuis 2007.

Groupe amiante

Les analyses pour les groupes de priorité 1 (analyse à faire de suite, bâtiments scolaires et garderies) et 2 (analyses moins urgentes) sont faites. Il est procédé par lots afin de pouvoir gérer les attributions de travaux en parallèle.

Des quantités d'amiante assez importantes ont été décelées dans les plafonds d'un collège, ce qui n'est pas une surprise. Des analyses de l'air sont effectuées régulièrement.

Groupe analyse et sécurité des bâtiments

La mission de ce groupe consistait à mettre en place une procédure pour le suivi de la sécurité structurelle des bâtiments. Une check-list a été établie. Sa tâche terminée, ce groupe n'existe plus.

Marchés publics

Une juriste occupe le poste d'adjointe administrative et de déléguée aux marchés publics. A ce titre, elle consacre 30% de son temps pour conseiller tous les services qui la sollicitent.

Sachant que la Loi sur les marchés publics s'applique également aux services et aux fournitures et que certains services rencontrent des problèmes dans ces domaines lors d'appels d'offres, il conviendrait de mieux les informer et de faire connaître les compétences développées par la juriste.

17^e observation : *La Municipalité est invitée à exiger des chefs de service, qu'en cas d'appels d'offres dans les fournitures et les services, ils collaborent avec la Déléguée aux marchés publics.*

Inspection des constructions

Grâce au système Goéland, tout le suivi des travaux peut être consulté par tous les services. Le Service d'architecture ouvre les dossiers depuis la délivrance des permis, déclenche les contrôles des autres services. Ceci apporte un gain de temps au niveau administratif et une meilleure efficacité dans l'organisation.

Le Bureau pour la prévention des accidents sur les chantiers effectue de nombreuses visites sur les chantiers. En 2005, le nombre de visites se montait à 502, aucune infraction n'étant par ailleurs dénoncée.

Pour 2006, il n'y a plus de statistiques dans le rapport de gestion, mais on peut lire que 446 séances se sont tenues pour que les directives de sécurité soient mises en œuvre par les entreprises. Aucune infraction n'a été dénoncée.

Le Règlement du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers règle la prévention des accidents en ce qui concerne la sécurité publique et des tiers. Il fixe les compétences de l'organe communal de la Police des constructions. Cet organe peut inspecter en tout temps les chantiers de construction et peut exiger qu'un plan d'organisation de chantier leur soit soumis. Les organes de contrôle ne sont pas tenus à des vérifications exhaustives.

Dès lors la sous-commission se demande si les directives de sécurité ne sont pas suffisantes et s'il est nécessaire de prévoir tant de séances pour que ces directives soient mises en œuvre ainsi que tant de visites.

Service d'assainissement

Gestion des déchets

Le service a acheté trois nouveaux camions poubelle en 2006. La durée de vie actuelle des camions est moindre que par le passé. Compte tenu de l'électronique et du mode de construction les coûts d'entretien sont plus élevés. Les AMV effectuent les réparations. Pour les problèmes liés à l'électronique, les camions sont envoyés chez le concessionnaire et parfois ce sont les employés des marques qui viennent effectuer les réparations aux AMV.

Les anciens camions sont polluants. Des filtres à particules ont été testés. Le résultat est concluant, mais le coût, Fr. 25'000.– par véhicule, assez élevé.

Le Centre de ramassage et de recyclage des déchets urbains (CROM) a vécu une crise au niveau du personnel. Dénoncés anonymement par des collaborateurs, des cadres du CROM étaient suspectés d'avoir détourné des fonds. Une plainte pénale, déposée par la Municipalité, a abouti à un non-lieu.

A la question des commissaires de savoir s'il n'était pas possible de déceler ces problèmes dans les entretiens de collaboration, le chef de service explique que tout n'apparaît pas dans ces entretiens mais que des signaux ont bien été reçus, ceci en 2005 déjà.

Face à l'ampleur du malaise, la Municipalité a lancé trois audits :

- un audit financier pour vérifier l'adéquation des outils de contrôle en matière de comptabilité analytique ;
- un deuxième audit pour vérifier la satisfaction du personnel. Le résultat de cet audit montre un problème de répartition du travail, la délégation aux adjoints du chef d'exploitation étant peu claire ;
- le troisième audit a permis de revoir l'organigramme du CROM (en vigueur depuis avril 2007). Il prévoit une unité « Finances et controlling » et une autre « Ressources ».

Des cadres concernés, deux ont donné leur démission après un congé maladie, le troisième cadre, qui est au bénéfice d'un contrat de droit privé, est toujours en congé maladie.

Tridel SA

La nouvelle usine est opérationnelle depuis janvier 2006. En vertu d'une convention signée en 2001, Tridel SA traite prioritairement les déchets des sociétés GEDREL SA (société pour la gestion des déchets de la région lausannoise), VALORSA SA et STRID SA pour une partie.

Une autre convention de novembre 2002 autorise Tridel SA à prendre possession anticipée du terrain et définit les modalités financières, à savoir qu'un crédit de construction de Fr. 210 millions sera signé entre Tridel SA et un consortium bancaire et l'obtention d'un crédit-relais de Fr. 45 millions.

Un contrat de prestations pour l'exploitation de l'usine par le Service d'assainissement a été signé le 15 mars 2006. Le service s'occupe de la gestion du personnel, entretient les installations mais n'a pas de responsabilité financière. L'aspect commercial, à savoir la recherche de clients, relève du Conseil d'administration de Tridel.

Le contentieux entre la Ville de Lausanne et le Canton pour le prix du terrain dû à l'expropriation a trouvé son épilogue par le jugement du Tribunal d'expropriation. Le montant ne nous a pas été communiqué.

Provenance de déchets par pays :

- déchets suisses : 132'265 tonnes ;
- déchets étrangers : 23'780 tonnes.

Les mesures pour les émissions à la cheminée Tridel de produits toxiques et de poussières montrent des valeurs inférieures aux normes OPair.

Les scories des déchets étrangers restent en Suisse et sont stockés à la gravière du Lessus, à Saint-Triphon. Le Canton prélève une taxe sur ces scories.

Une forte concurrence règne pour le ramassage des déchets et leur traitement. On apprend ainsi qu'une société française « Onyx » a racheté des sociétés de transporteurs et un four d'incinération à Bâle. Cette concurrence a un effet sur les prix.

STEP

La station a un coût d'exploitation très bas. Depuis sa construction à ce jour, Fr. 250 millions ont été investis : Fr. 180 millions pour la partie traitement, Fr. 70 millions pour le traitement des boues.

Le traitement des eaux (traitement des eaux et dégrillage) doit être revu et coûtera vraisemblablement Fr. 150 millions. Il est prévu de n'avoir que des installations couvertes et de pouvoir traiter les micropolluants.

Il est à noter qu'en temps normal, les normes suisses de rejets polluants sont respectées mais qu'elles ne le sont plus en cas de gros orages.

Il avait été prévu un « fonds de péréquation de la STEP » alimenté par des excédents de recettes éventuels après déduction des charges nettes des divisions UGR et STEP (seulement part lausannoise provenant de la taxe d'épuration).

Depuis 1996, par suite d'une décision municipale, une participation annuelle de Fr. 2'100'000.– est allouée au Service des routes et de la mobilité pour l'entretien des routes, nécessaire après les travaux exécutés pour la réfection ou l'extension du réseau.

Ce fonds, alimenté de façon modeste (en 2006 Fr. 500'000.– ont été versés), est donc au plus bas et ne saurait financer les travaux à entreprendre tant pour la rénovation de la STEP que du réseau. Il affiche un montant d'environ Fr. 7 millions au lieu des Fr. 30 millions qu'il pourrait compter.

Ce fonds est un fonds de réserve **affecté**. Il apparaît donc que les montants résultant des recettes éventuelles, dégagées par la taxe d'épuration, après déduction des charges, devraient être utilisés en priorité pour ce pour quoi ils avaient été prévus.

18^e observation : *La Municipalité est invitée à annuler sa décision municipale de 1996 et à affecter dans le futur au fonds de péréquation de la STEP les bénéfices éventuels résultant des taxes d'épuration lausannoises.*

Eauservice

Chaque année, le service sort un indicateur de satisfaction du personnel, tiré des formulaires d'entretien de collaboration remplis pour l'année en cours. Par comparaison avec l'indicateur établi en 2003 et les années subséquentes, on constate que le degré de satisfaction des collaborateurs augmente concernant les moyens et outils de travail mis à disposition, les possibilités de formation et les commentaires réguliers sur leur propre travail de même que la clarté des missions et des objectifs. Le nombre de collaborateurs pas satisfaits est toujours à la baisse.

Le service s'efforce d'atteindre l'objectif d'avoir 28 heures de formation en moyenne par EPT.

Il y a également une volonté d'augmenter la proportion des femmes.

Le nombre de jours d'absences dû à la maladie doit être diminué par un meilleur suivi des collaborateurs malades.

Pour des raisons historiques, Eauservice est encore très lié professionnellement aux Services industriels. C'est ainsi que les SI établissent les factures d'eau (et aussi les factures d'épuration d'eau usée). Ces factures sont envoyées avec la facture de gaz et d'électricité des communs aux propriétaires. Les SI ayant changé de logiciel pour la facturation, Eauservice est inquiet quant à la validité des factures d'eau qui sont émises par les SI. Le service a reçu beaucoup de réclamations de clients, la consommation étant jugée excessive. Ce sont les Services industriels qui répondent.

Le garage des SI gère le parc de véhicules et procède aux achats.

Des crédits votés dans des préavis en 1996 et 1997 sont encore ouverts.

Cas des crédits-cadre annuels 2005/2006 regroupés pour les services de Routes et mobilité, Eauservice et Assainissement

Un crédit-cadre permettant par définition de financer des dépenses d'investissement, force est de constater, à la lecture des travaux projetés dans ces crédits, que la frontière entre investissement et entretien est parfois floue. Ainsi des frais de réfection, de renouvellement de conduites, de remplacement d'installations vétustes ou endommagées, de marquage routier ou de changement de compteur semblent plutôt constituer des frais d'entretien et ces dépenses devraient de ce fait figurer au budget.

19^e observation : *La Municipalité est invitée à faire la différence entre dépenses d'investissement et d'entretien, à n'utiliser les crédits-cadre que pour des dépenses d'investissement et à payer les dépenses d'entretien par le budget.*

Serpentine

La Serpentine n'en finit pas de faire parler d'elle. Selon les derniers articles de presse, la capsule servirait de moyen de locomotion aux usagers des sites des Hautes écoles à Dorigny.

M. le Directeur nous informe qu'on ne trouvait pas de partenaires pour concrétiser le projet. La Ville, jugeant qu'il y a trop de partenaires, va devenir unique actionnaire et cherchera un partenariat avec une start-up de l'EPFL. Celle-ci développera le produit et réunira les compétences d'un pool d'industriels pour mettre en valeur le produit.

CHAPITRE V

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION

Préambule

Les commissaires se sont rendus le 23 mars 2007 à la séance des chefs de service. Ils ont pu se rendre compte de l'ambiance détendue qui n'empêche pas l'ensemble des chefs de service présents de discuter des points importants des décisions municipales et du fonctionnement de leur direction. En plus de M. le Directeur Oscar Tosato, les chefs de service suivants étaient présents :

Claude-Anne Bontron, Service de psychologie scolaire ;
Brigitte Guidollet, Service de la jeunesse et des loisirs ;
Patrick Addor, Secrétariat général ;
Gérard Dyens, Service des écoles primaires et secondaires ;
Jean-Claude Seiler, Service de la petite enfance ;
John Viebrock, Service dentaire scolaire ;
Virgile Woringer, Service de santé des écoles.

Nous avons par la suite rencontré personnellement chacune de ces personnes et, pour la discussion, nous avons suivi l'ordre du rapport de gestion de la Municipalité.

Secrétariat général

Au niveau du secrétariat, la réorganisation des Commissions scolaires est en cours. Ces Commissions scolaires vont devenir des Conseils d'établissement ; il y en aura douze, à savoir un Conseil par établissement. Un nouveau règlement sera présenté au Conseil communal très prochainement.

Prestations offertes aux élèves

Nous avons constaté qu'il y a une très grande offre culturelle pour la jeunesse.

Cultes et temples

La réfection de l'église de Montheron a été achevée en 2006. La rénovation du beffroi de la basilique du Valentin a débuté. Quant à la réaffectation du temple de Saint-Luc, un rapport-préavis a été présenté au Conseil communal.

Nous avons évoqué le problème du temple de la Croix d'Ouchy qui est en piteux état et dont on ne connaît pas l'avenir. Les cultes n'ont plus lieu tous les dimanches. Il serait judicieux de trouver une nouvelle affectation à l'ensemble paroissial pour y adjoindre éventuellement le CPO.

Service de la petite enfance (SPE)

Dans le cadre de la création de places pour la petite enfance, il a été créé une série de garderies : la Clochette (34 places), la Grangette (22 places) et la Nursery du CIO (44 places à Sévelin). La garderie de Pierrefleur verra le jour en 2007 avec 17 places.

De graves difficultés sont apparues à la garderie de Prélaz, soit de graves défauts de construction, des problèmes avec la direction qui ont débouché sur la suspension de la directrice ; ceci afin de protéger sa santé. Il semble qu'on s'achemine vers une normalisation.

La gestion de la problématique spécifique apparue à la garderie de Prélaz a été gérée avec exemplarité tant par le service (SPE) que par le municipal.

Centre de vie infantine « la Cité »

Neuvième centre de vie infantine de la Ville de Lausanne (en comptant Prélaz) depuis le 1^{er} janvier 2006, il possède une capacité de 68 places. Nous avons eu l'occasion de le visiter. Nous avons pu apprécier ce lieu moderne, encore un peu à l'étroit, mais qui permet à une équipe dynamique de travailler dans de bonnes conditions.

Logiciel de gestion i'CARE

Le logiciel i'CARE tarde à être mis en place suite à différents problèmes de mise en œuvre. Ce programme, qui permet de gérer les centres de vie infantine, devrait être mis en place au premier semestre 2007.

Service de la jeunesse et des loisirs

Le service a engagé une nouvelle déléguée à l'Enfance après deux ans de vacance du poste.

Ressources humaines

Les travailleurs sociaux hors murs s'occupent des jeunes qui zonent, juste précarisés, et qui ne sont pas en rupture sociale. Leur effectif a été augmenté par sept emplois à plein temps supplémentaires.

Emplois temporaires subventionnés

L'objectif des ETS est de donner aux personnes en difficulté le moyen de se repositionner sur le marché du travail. Quatre personnes ont pu ainsi être accueillies dans le service.

Projet informatique Ariane

Ce projet est conçu en lien avec le logiciel i'CARE. Il permettra la gestion des prestations parascolaires.

20^e observation : *La Municipalité est invitée à accélérer la mise en application des projets Ariane et i'CARE.*

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

Il y a 18 APEMS qui font partie du service public et 2 APEMS privés, mais subventionnés par la Ville, qui respectent ce même principe. Il n'y a pas de liste d'attente. 1400 enfants sont pris en charge pour 1400 places, ce qui démontre une certaine souplesse. Il faut compter un éducateur pour douze enfants.

Secteur vacances

Dans ce secteur, deux centres aérés urbains ont été créés. Il s'agit d'une structure souple accueillant une douzaine d'enfants encadrés par deux adultes. Ils sont ouverts de 10 h à 18 h. Les formalités sont très simples. Les parents doivent remplir un formulaire, le coût est de Fr. 10.– par jour, payé directement. En général, l'enfant prend son pique-nique.

Centre communal pour adolescents de Valmont (CPA)

Ce centre est une institution fermée qui accueille des enfants délinquants qui ont fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal des Mineurs. Ce centre communal pose des problèmes étant donné que les jeunes qui y sont internés sont de plus en plus violents et agressifs et que les personnes qui s'en chargent n'ont peut-être pas la formation adéquate, en particulier pour les maîtriser selon un rapport établi par l'Etat de Vaud (le SPJ), document dont les commissaires ont pris connaissance.

La gestion de la problématique de la violence des jeunes et des réponses parfois peu adéquates à cette violence a été parfaitement maîtrisée par le municipal.

Le Centre de Valmont va subir des transformations pour répondre aux conditions de l'Office fédéral de la justice, en particulier pour ce qui concerne les cellules qui ne sont pas équipées de W.-C. et les zones extérieures pour permettre les sorties des jeunes.

21^e observation : *La Municipalité est invitée à accélérer les transformations du Centre de Valmont.*

FASL

Les centres socioculturels seront transformés en maisons de quartier. Dans le cadre d'Agenda 21 « Vivre ensemble », un préavis est présenté au Conseil communal.

Service des écoles primaires et secondaires

Le service complètement réorganisé comprend quatre secteurs : la direction, le secteur scolaire, le secteur parascolaire, le secteur des bâtiments. Les derniers travaux d'assainissement du crédit-cadre, voté en 2002, ont touché les collèges de Chailly, Vers-chez-les-Blanc et Villamont.

Le chauffage et la ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes ont été changés. Le remplacement de la production de chaleur du collège de l'Arzillier a fait l'objet d'un préavis au Conseil communal ; les commissaires ont pu visiter la nouvelle chaufferie qui fonctionne aux granulés de bois, un procédé novateur en matière d'énergies nouvelles.

Coordination régionale des ressources (CRR)

Les élèves ayant de graves difficultés ainsi que ceux qui se trouvent dans des situations problématiques deviennent de plus en plus nombreux : il s'avère qu'il y a un manque de places dans les institutions existantes comme la Maison des jeunes ou la Rambarde.

Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL)

Ce centre récemment inauguré fonctionne très bien.

Classes vertes

Ces classes, qui permettent la prise en charge des élèves nécessitant un encadrement éducatif particulier, font l'objet de tractations avec le Canton pour les redéfinir. Les commissaires ont pu voir ces classes lors de la visite du collège de l'Arzillier.

Le secteur parascolaire

Ce secteur, en plein développement, montre qu'actuellement dans le cycle primaire 43,5% des élèves fréquentent les devoirs surveillés. Dans le cycle secondaire, la fréquentation est moindre compte tenu de l'âge des élèves. Toutefois, les devoirs surveillés pour adolescents nécessitant un encadrement plus soutenu sont à l'étude.

Réfectoires

Environ 92'000 repas sont servis chaque année dont 38% sont préparés par des structures gérées par la Commune, le reste étant l'affaire de sociétés privées. Selon le chef de service, les repas des élèves doivent être une affaire de professionnels.

La gestion des repas scolaires est confiée pour des raisons de coût à une société privée sous mandat. Il serait paradoxal de mettre en place, et par ailleurs, toute une série de démarches liées à la prévention des maladies liées à une alimentation non maîtrisée, tout en négligeant la qualité des produits servis aux élèves lausannois.

22^e observation : *La Municipalité est invitée à veiller à la qualité des repas servis aux élèves lausannois.*

Fêtes scolaires

Des changements complets ont été opérés dans l'organisation de la Fête du Bois. L'évaluation de ces changements permettra de répondre à la motion intitulée « Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous ».

Parkings

Les places de parc mises à disposition pour les enseignants sont au nombre de 841 pour 39 bâtiments scolaires. Ces places sont payantes depuis 1990. Pour l'instant aucune alternative n'est proposée aux enseignants pour venir sur leur place de travail sans leur voiture.

Service de santé des écoles

La mission du service est la promotion des activités de santé physique et psychique, afin de permettre l'intégration scolaire. L'obésité et le surpoids, les toxicomanies font l'objet d'une lutte en collaboration avec les directeurs d'établissement.

En fin d'année scolaire, le service a participé à une action de prévention pour prévenir les comportements à risque en rapport avec la consommation d'alcool au Bourget.

Prévention des toxicomanies

Cette prévention a été menée dans différents collèges, en particulier au Belvédère, aux Bergières et à Villamont.

Prévention de l'obésité

Ce projet de prévention (ALEX) est maintenant implanté dans cinq établissements scolaires. Les élèves qui suivent régulièrement ce programme abaissent légèrement leur indice de masse corporelle.

23^e observation : *La Municipalité est invitée à étendre le programme ALEX à l'ensemble des établissements scolaires lausannois.*

Service de psychologie scolaire

Ce service est chargé de rechercher une meilleure compréhension des difficultés que peuvent présenter certains élèves, en particulier la logopédie. A ce propos, les listes d'attente, pour traiter les cas d'enfants ayant des problèmes de dyslexie ou des problèmes de psychomotricité, s'allongent. Une enquête auprès des différents intervenants a permis de constater que le problème est récurrent ; aussi, il est indispensable d'augmenter le nombre de postes, ce qui a été fait en 2007 avec un poste supplémentaire. De plus, une collaboration étroite avec le corps enseignant est prévue pour un meilleur encadrement des élèves présentant des troubles logopédiques. Une collaboration avec la HEP s'est intensifiée pour la recherche d'instruments permettant une détection rapide des difficultés.

Il a été constaté avec satisfaction que les questions formulées par la Commission de gestion dans son précédent rapport au sujet du déficit de prise en charge des enfants présentant des problèmes de logopédie ont été prises très au sérieux par le service et le municipal.

Service dentaire

Ce service compte 7 cabinets, 10 médecins et 9 assistantes. Le groupe orthodontique compte 3 spécialistes, 3 assistantes, 1 hygiéniste dentaire, 1 technicien dentaire et 3 collaborateurs.

L'intégration de techniques informatisées a permis de renouveler les méthodes de travail au sein du groupe orthodontique.

Conclusion

La gestion de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation est bonne. Nous avons toujours été bien reçus lors des visites effectuées et nous tenons à remercier tous les chefs de service et leur directeur pour leur amabilité et pour les renseignements transmis.

CHAPITRE VI

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Préambule

Comme chaque année, la première prise de contact de la sous-commission a été de participer à une séance des chefs de service avec M. le Directeur, le calendrier des visites portant sur l'année 2006. Comme la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ne compte plus que quatre services, nous avons décidé de rencontrer chaque chef de service.

Dès le changement de législature au 1^{er} juillet 2006, la DSSE a été profondément réorganisée.

Le Service de l'hygiène et du logement a été transféré à la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.

Le Secrétariat général a disparu avec le départ de son chef, M. Meystre, nommé secrétaire municipal. Les tâches assurées par ce service ont été réparties entre les différents services :

- la comptabilité de direction et les huissiers au Service des assurances sociales ;
- le suivi des institutions subventionnées, la politique de la toxicomanie et de la grande marginalité et le staff de direction au Service social ;
- le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) au Service du travail, qui a été renommé à cette occasion Service du travail et de l'intégration.

Nous tenons à remercier M. le Directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement ainsi que l'ensemble des chefs de service et tous leurs collaborateurs de l'excellent accueil que nous avons reçu lors de l'ensemble de nos visites.

Service des assurances sociales

Après la suppression dès le 1^{er} juillet 2006 du Secrétariat général, la comptabilité de la direction et les huissiers ont été mis sous la responsabilité du Service des assurances sociales.

Les nouvelles missions du service s'étendent dorénavant :

- à la gestion comptable de la direction ;
- à l'organisation de l'approvisionnement économique de la Ville ;
- à la planification des visites aux nonagénaires ;
- à la gestion du centre de tri du courrier de la plateforme de Chauderon.

Personnel et gestion du temps de travail

L'effectif du personnel est passé de 60 à 73 personnes (67,7 EPT). Le service forme également 3 apprentis ; il faut noter à ce sujet que, dès 2007, les apprentis de commerce passeront dans tous les services de la Ville et ne resteront qu'une année au sein du Service des assurances sociales.

Il faut noter ici que chaque collaborateur du service est au bénéfice d'un cahier des charges précis. Au sein du service, un entretien annuel et personnel de collaboration est en place depuis quelques années.

Depuis une quinzaine d'années, trois services de l'Administration (SOI, CH, SAS) testent l'horaire de travail libre avec des plages de présence obligatoire. Une partie du personnel du service a continué de tester en 2006 l'horaire à la carte et l'annualisation du temps de travail (ATT). La satisfaction du personnel qui a pu tester ces modules est grande et la Municipalité se prononcera courant 2007 sur l'élargissement de l'ATT à l'ensemble des services de l'Administration communale et le cas échéant par la soumission d'un préavis à l'organe délibérant.

Agence communale AVS

L'agence communale de compensation AVS est la seule du canton de Vaud à avoir le droit d'accomplir toutes les tâches d'une caisse de compensation AVS, notamment :

- l'affiliation des employeurs de personnel, des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative ;
- l'encaissement des cotisations AVS/AI/APG/AC/AF ;
- le paiement des rentes AVS/AI, des indemnités journalières de l'AI, des prestations complémentaires AVS/AI, des allocations en cas de service et de maternité (APG) et des allocations familiales.

Dès l'entrée en vigueur de la 10^e révision de l'AVS au 1^{er} janvier 1997, les agences communales ont été supprimées et remplacées par des agences régionales qui ne disposent pas de ces compétences et sont rattachées à la centrale cantonale de Clarens. L'agence de Lausanne est une agence A au sens des dispositions fédérales et accueille le public.

8400 habitants de Lausanne touchent actuellement des prestations complémentaires AVS/AI. La révision complète de tous les dossiers de bénéficiaires a lieu tous les quatre ans, mais la décision d'octroi peut être modifiée tous les deux ans.

L'introduction dès le deuxième semestre 2008 du nouveau numéro AVS pour toutes les personnes établies en Suisse nécessitera une réorganisation en profondeur des dossiers personnels des assurés.

Courrier

Le service gère un volume de courrier important puisqu'il reçoit en moyenne 360 plis par jour et en expédie plus de 830. Le traitement du courrier est exécuté par les huissiers de la direction et est « ventilé » auprès des personnes concernées selon des règles définies.

La confidentialité de tous les contacts que le service peut avoir (entretiens téléphoniques, au guichet ou par courrier) fait l'objet de dispositions très strictes qui sont parfaitement respectées par tous les collaborateurs.

Allocation communale de naissance

Depuis le 1^{er} juillet 2005, l'allocation fédérale de maternité est entrée en vigueur et les prestations ont été versées directement par le biais de l'assurance perte de gains (APG). Cela a permis en 2006 pour l'employeur Ville de Lausanne une économie de 80% au titre des congés maternité.

Depuis cette date, l'allocation communale de naissance n'est versée qu'aux mères de famille n'exerçant aucune activité lucrative, sous réserve que les autres conditions d'octroi (domicile et revenu déterminant) soient remplies.

2006 est donc le premier exercice comptable permettant de mesurer les économies découlant de cette modification. Durant cette année, seules 311 allocations ont été versées (en diminution de 22,4% par rapport à 2005 et de 44,1% par rapport à 2004). La dépense totale est de Fr. 413'740.–, en diminution de Fr. 275'000.– par rapport à 2004, dernière année de référence.

Cadeaux aux nonagénaires

Un cadeau a été remis à 262 nonagénaires, dont 63% de femmes. Il faut noter que seuls les 13% de ces personnes sont placées en EMS, les autres étant toujours à domicile. Le service s'occupe de la planification de ces visites et de la remise des cadeaux. Actuellement, les cadeaux sont faits de fleurs et de bouteilles. La remise du traditionnel fauteuil a été abandonnée dans les années nonante.

Produits web@cotisations

L'analyse de la migration des données, commencée en 2005, devrait se finaliser au deuxième semestre 2007. Toutes les caisses de compensation de Suisse romande devront prévoir cette migration. La Municipalité a choisi le site informatique de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens pour héberger les données de l'agence de Lausanne.

Service du travail et de l'intégration

Ce service regroupe dès le 1^{er} juillet 2006 l'Office régional de placement (ORP), le Bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL), la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT) et le Bureau pour l'intégration des immigrés (BLI). De plus, l'Inspection du travail de Lausanne (ITL) assure la protection des travailleurs sur le plan lausannois. Les commissaires ont pu prendre connaissance de l'organigramme du service.

Au 31 décembre 2006, le service a droit à 168,85 emplois plein temps (EPT) et il occupait 131,40 EPT alors que 37,45 EPT étaient vacants. Au niveau des absences, le nombre de jours est de 1450,60, en diminution d'environ 500 jours par rapport à 2005. En regard de l'effectif du service, ce nombre de jours d'absence peut être considéré comme normal. Il faut également relever que les absences de longue durée (plus de quinze jours) sont suivies par le chef de service en collaboration avec la responsable des ressources humaines (RRH).

Le parc de véhicules du service est de cinq. Le service a répondu au questionnaire du Service des routes et de la mobilité sur l'usage des véhicules. Le service n'est pas opposé à étudier toute nouvelle forme de mobilité, mais il faut cependant différencier les véhicules dits équipés pour un usage particulier des véhicules servant aux déplacements du personnel.

Les questions posées par la population lausannoise sont traitées dans un délai de quinze jours. Le plus gros volume de courrier concerne l'ORP.

Le service n'a pas de motions, postulats ou interpellations en suspens. Toutefois, il a été signalé aux commissaires une pétition en attente de réponse. Celle-ci concerne la réinsertion des chômeurs qui ont des idées pour leur reclassement.

Office régional de placement

Plus de 33 postes EPT sont vacants au sein de l'ORP. Cette réserve permet de tenir compte des fluctuations du nombre de chômeurs qui tend à diminuer. On observe que cette diminution se poursuit

en 2007. On a ainsi pu tenir compte des départs naturels pour ne pas repourvoir les postes et ainsi compenser l'effectif attribué à l'ORP.

La gestion des personnes au chômage a été transférée sur le logiciel PROGRES et la formation des collaborateurs s'est faite de janvier à septembre 2006.

Le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 6248 au 1^{er} janvier 2006 à 5388 à fin décembre. Les trois quarts de ces demandeurs d'emploi sont immédiatement disponibles, soit 2213 hommes et 1860 femmes, tandis que le dernier quart n'est pas immédiatement disponible en raison d'emplois à temps partiel ou de mesures actives du marché du travail.

On constate que les hausses les plus importantes sont à relever dans les professions artistiques qui sont également le plus souvent des chômeurs de longue durée.

Le chômage est en nette régression, puisqu'on observe plus de 30% de diminution dans la catégorie des moins de 20 ans et de 23% chez ceux de 20 à 25 ans.

La durée moyenne du chômage est de 355 jours. Le nombre de sorties dues à la fin des droits LACI est de 841.

La charge par conseiller ORP a diminué très légèrement, passant de 115 au début 2006 à 111 à fin décembre.

Emplois temporaires subventionnés de Lausanne (ETSL)

Les ETSL gèrent plusieurs formes de programmes :

- les programmes spécifiques ;
- les postes en institutions d'accueil ;
- les postes dans un cadre international.

Le nombre de participants dans les mesures mises en place par l'ETSL est passé de 927 en 2005 à 788 en 2006.

Au chapitre des programmes spécifiques, les projets ont passablement souffert de la limitation de la durée initiale des ETS à trois mois contre six auparavant. Le Service cantonal de l'emploi a demandé la restructuration des projets Esquisse (métiers de la couture et traitement du linge) et 5D (informatique et métiers du multimédia) qui s'est traduite par cinq suppressions de postes d'encadrement entraînant quatre licenciements.

Ces quatre licenciements ont été soumis à la Municipalité qui leur a appliqué par analogie les dispositions réservées au personnel communal alors que ces collaborateurs étaient sous contrat de droit privé et le Conseil communal a été informé. Des mesures de formation leur ont été offertes ainsi que des mesures compensatoires selon l'article 69 du RPAC.

Les ETSL sont soumis aux décisions du Service cantonal de l'emploi qui attribue chaque année en juin les commandes de places pour l'année suivante. Ces décisions ont forcément un impact sur le personnel d'encadrement de ces mesures. Quelques collaborateurs ont choisi de travailler à temps partiel afin de conserver un emploi, souvent par convenance personnelle.

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrants (BLI)

Le débat sur l'intégration des étrangers a été marqué en 2006 par la campagne sur la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et par le projet de Loi cantonale pour l'intégration des étrangers.

Le BLI participe également à la formation du personnel communal et cantonal à l'interculturalité.

Cinq séances d'information sur les relations avec les médias ont été organisées à l'intention de la population immigrée.

Le BLI a également été impliqué dans l'organisation d'une semaine d'action contre le racisme qui se concrétisera en mars 2007. Il a également été impliqué dans les travaux relatifs à la nouvelle Fête à Lausanne.

Inspection du travail (ITL)

En vertu de la nouvelle Loi vaudoise sur l'emploi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, l'ITL s'est vu doter d'un mandat de prestations définissant ses compétences :

- Loi fédérale sur le travail (LTr) ;
- Loi fédérale sur la prévention des accidents (LAA) ;
- Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT).

Ces lois octroient à l'ITL un pouvoir de contrôle, de visite, d'investigation et d'injonction.

Dans ce mandat, aucune mention n'est faite en matière de droit privé, plus précisément de contrat de travail, de vérification des salaires ou alors en matière d'assurances sociales, de travail illicite, de mesures d'accompagnement, de CCT (convention collective de travail) ou de CTT (contrat type de travail). Dès lors, la Municipalité de Lausanne n'a pas la base légale suffisante pour mandater l'ITL à vérifier les salaires dans les entreprises.

Par contre, la Municipalité de Lausanne a mandaté l'ITL d'informer, de conseiller, de renseigner les employés (travaillant ou habitant sur Lausanne) et les employeurs lausannois en matière de droit du travail, droit public et privé, vu la complexité du sujet.

Pour l'exécution de ce mandat de prestations, l'ITL dispose de 6,5 EPT.

L'action de l'ITL pour la prévention des accidents est indemnisée par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST).

Le nombre de contrôles est établi en collaboration avec le SDE.

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

Cette fondation, créée en 1978 par la Commune de Lausanne, est maintenant rattachée au Service du travail et de l'intégration. La fondation est un organisme juridiquement indépendant. Elle établit son propre rapport annuel en automne de chaque année. Vos commissaires ont pu prendre connaissance du rapport 2005 qui est le dernier en date. La fondation est dotée de 1,5 EPT.

Service social Lausanne

Après la suppression dès le 1^{er} juillet 2006 du Secrétariat général, le staff de direction, le suivi des institutions subventionnées, la politique de la toxicomanie et de la grande marginalité ont été regroupés au sein du Service social.

Gestion du personnel

De l'avis du chef de service, les absences du personnel sont excessives. Cela est notamment dû à l'agressivité en progression contre les assistants sociaux ou même le personnel administratif ayant pour effet un stress continu entraînant des maladies de moyenne ou longue durée. Durant l'année 2006, les responsables RH ont systématiquement rencontré les employé-e-s ayant des cas répétés

d'absence de courte durée. Cette démarche a eu pour effet de diminuer le nombre de ces absences. Il est précisé qu'aucune pression n'est faite envers les employé-e-s concerné-e-s mais qu'il s'agit plutôt d'une prise en charge personnalisée.

On constate également beaucoup de mutations au sein du personnel, notamment des assistants sociaux. En 2006, ce sont 60% du personnel qui ont changé d'affectation ou qui ont quitté l'Administration.

En raison du nombre d'absences et de mutations, il est à signaler que les responsables des ressources humaines d'un service comptant plus de 185 EPT n'arrivent pas à effectuer tout le soutien nécessaire et qu'il serait nécessaire d'attribuer une plus grande part de poste de travail à ces personnes.

24^e observation : La Municipalité est invitée à prendre en compte la pénibilité de l'activité au Service social et à prendre toute mesure propre à permettre de diminuer le taux de rotation et le taux d'absentéisme du personnel.

Unité logement

Un nouveau concept de l'attribution de logements d'urgence a été mis en place tenant compte des possibilités des personnes suivies. Les logements d'urgence sont en principe attribués pour une durée limitée, mais il arrive que ces logements soient attribués définitivement. L'Unité logement gère 276 objets, en progression de 31%. Le service n'est pas propriétaire des logements ; il les loue à des propriétaires ou à des gérances et les sous-loue à ses usagers. Le parc de logements d'urgence grandit régulièrement, mais il demeure insuffisant pour satisfaire toutes les demandes.

L'Unité logement s'occupe également du garde-meuble communal qui récupère les meubles de locataires expulsés. En 2006, 254 expulsions ont été annoncées par la Justice de Paix et 120 ont été exécutées. Il faut relever que la Justice de Paix souffre de gros retards dans le traitement des dossiers. Le garde-meuble enregistre 75 lots stockés contre 73 en 2005. Ce chiffre peut paraître stable, mais les mutations sont de 50% environ par année.

Revenu d'insertion

Dès le 1^{er} janvier 2006, le revenu d'insertion (RI) a été introduit dans le canton. Actuellement, il y a 4000 cas qui bénéficient de l'aide sociale ; 3000 sont à l'aide sociale et 1000 dépendent de l'ORP. Les garanties de loyer sont garanties par le Canton ; par conséquent le CSR de Lausanne peut octroyer des garanties pour des appartements sur tout le territoire vaudois.

UnAFin

L'Unité d'aide pour l'assainissement financier (UnAFin) est toujours très sollicitée et a enregistré 231 nouveaux dossiers dans le courant de l'année 2006. Un programme de prévention du surendettement a été lancé en accord avec le programme cantonal du DSAS. Des séances d'information ont été organisées pour trois sortes de publics à risque : les jeunes dès 18 ans, les nouvelles familles et les nouveaux chômeurs.

Unité d'insertion

L'Unité d'insertion a profité des nouvelles possibilités offertes par la LASV pour améliorer la prise en charge des jeunes de 18 à 25 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces derniers doivent participer à un programme d'insertion socioprofessionnelle.

Les deux tiers des jeunes à l'aide sociale n'ont aucune formation professionnelle et sont issus d'une scolarité inachevée ou difficile. Un tiers au moins est issu de familles à l'aide sociale ou suivies par le Service de protection de la jeunesse. A fin 2006, plus de 200 jeunes de 16 à 17 ans étaient suivis par le service.

Aide sociale

L'aide sociale est attribuée par ménage et non par personne. Cela nécessite un contrôle mensuel de tous les budgets de ces ménages et au moins un entretien par mois pour déterminer le droit à l'aide sociale. Tous les revenus, même minimes, sont pris en compte. Le service doit souvent demander la restitution des sommes perçues indûment. Dès un montant de Fr. 300.–, la loi cantonale oblige une dénonciation pénale pour escroquerie en plus de la dénonciation au préfet. Les lenteurs de la justice vaudoise font que souvent l'escroquerie n'est pas reconnue après plusieurs années et le cas se trouve classé, car le délai de prescription pour les dénonciations à la Préfecture est de deux ans (il passera à trois ans dès le 1^{er} janvier 2007). Les sommes non récupérables sont dès lors à charge de la collectivité.

Au vu de ces problèmes, le service a décidé de réévaluer le dépôt systématique de plaintes pour escroquerie pour des petites sommes. Il faut également relever que les contrôles effectués dans les années 1990 et début 2000 étaient insuffisants et pratiquement tous les cas ont conduit à l'acquiescement des personnes impliquées. Les personnes blanchies dans ces cas jugés ont souvent récidivé. Dans les cas manifestes d'escroquerie, le service dépose systématiquement plainte. Tous les cas transmis au tribunal sont dorénavant traités par le chef de service et plus par les assistants sociaux uniquement.

Initiatives en suspens

La motion de M. Charles-Denis Perrin, déposée en novembre 2001, ayant pour objet la « Participation au développement de nouvelles formes d'aide et d'assistance aux personnes âgées, précarisées ou handicapées ainsi qu'aux professionnels et associations qui œuvrent en leur faveur » n'a pas encore reçu la réponse de la Municipalité prévue pour le 31 décembre 2006, mais celle-ci devrait parvenir aux conseillers communaux très prochainement.

Service des parcs et promenades

Ce service n'a pas été touché par la réorganisation de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, intervenue le 1^{er} juillet 2006.

L'effectif du personnel est stable à 276 collaborateurs, dont 28 femmes. La majorité du personnel travaillant en équipes, le temps partiel est difficilement compatible avec l'organisation des horaires. Toutefois, quelques exceptions ont été admises, surtout en raison de capacité de travail réduite suite à des accidents ou des maladies. Lors de postes à repourvoir, le service privilégie des engagements à plein temps. Pour les horaires de travail, le personnel fait plus d'heures en été qu'en hiver. De plus, pendant la saison des vacances d'été, le service recourt à l'engagement d'étudiants.

Il faut relever que le service fait un gros effort de formation puisqu'on comptait seize apprentis en formation au 31 décembre 2006. Pour la première fois en 2006, le service a pu accueillir à l'Orangerie de la Bourdonnette la cérémonie de remise des diplômes de fin d'apprentissage de la profession d'horticulteur pour les cantons de Vaud et du Valais.

Les actes de vandalisme sont courants dans les parcs et promenades de notre ville, mais le nombre de cas reste stable. On a quand même dépensé plus de Fr. 150'000.– pour les déprédations.

La parcelle de vigne du Languedoc n'a pas le droit d'être vinifiée. En 2005, toute la récolte avait été volée, certainement par une bande organisée. En 2006, le raisin vendangé a été distribué aux enfants des APEMS. On doit toutefois relever que la moitié de la récolte est maraudée, mais malgré tout 580 kilos de raisin ont pu être distribués.

Le service collabore étroitement avec d'autres services de la Ville pour l'entretien des espaces verts. Ce sont principalement la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et Sécurité publique et sports qui bénéficient de cette collaboration.

Les efforts pour l'aménagement de places de jeux se sont poursuivis et un nouvel espace multijeu a été mis à disposition dans le quartier Colline–Montelly. Les architectes du service ont dû faire de gros efforts pour les aménagements de surface de la coulée verte du métro m2. Les gros travaux découlant de ces aménagements sont confiés à des entreprises privées.

L'entretien du lac de Sauvabelin pose de gros soucis aux responsables, ce lac étant de plus en plus encombré d'alluvions qui ne peuvent pas être traitées facilement en raison de leur forte teneur en déchets organiques. A court terme, un curage sera indispensable afin d'évacuer une part importante des 6000 m³ de débris. Toutefois, la location des barques a été augmentée par un aménagement des horaires. Dès lors, ce sont 2700 demi-heures de location qui ont été utilisées par le public. Dans les prochaines années, le service devra mettre en place une nouvelle politique d'entretien de ce lac afin de conserver son attrait pour le public en été et en hiver.

25^e observation : *La Municipalité est invitée à assainir le lac de Sauvabelin dans le but d'y maintenir les activités de loisirs en été comme en hiver.*

Le service a également été engagé dans la préparation d'une exposition qui a eu lieu en Thaïlande au début 2007 et était présent lors de l'exposition « Maggio in Fiore » sur les communes italiennes de Cervia et Milano Maritime, hauts lieux de tourisme sur l'Adriatique.

CHAPITRE VII

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

Préambule

Le principal événement de l'année 2006 est évidemment le changement de conseiller municipal à la direction des SIL, le 1^{er} juillet, où M. Jean-Yves Pidoux a succédé à M^{me} Eliane Rey. D'un point de vue de la politique générale de la direction, les axes forts sont toujours la sécurisation de l'approvisionnement électrique, la sécurité au travail et le développement de l'offre multimédia. L'année 2006 est également marquée par l'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'énergie, dont l'un des points positifs est l'encouragement de l'utilisation du chauffage à distance, ce qui offre de magnifiques perspectives pour l'énergie (malheureusement) renouvelable produite par Tridel.

Parmi les autres faits marquants de l'année, on citera :

- la poursuite de l'introduction du logiciel SAP¹ ;
- la création de la division transversale des ressources humaines ;
- à la suite de l'adoption du rapport-préavis 2006/64 « Création de places d'apprentissage au sein de l'Administration communale. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod », les SIL entament un effort remarquable dans le domaine de la formation. La majorité des nouveaux apprentis seront accueillis par cette direction ;
- le Service multimédia a doublé ses vitesses Internet et développé son offre en matière de télévision et de téléphonie ;
- une installation de production de biogaz a été construite à la ferme des Saugealles et inaugurée au début de l'année 2007.

La sous-commission de gestion s'est intéressée, outre les thèmes spécifiques à la direction des SIL, aux thèmes transversaux retenus (absences du personnel, gestion du parc véhicule, droits syndicaux, gestion des déchets, Loi sur l'information, droits de conseillers communaux en suspens, fichiers informatisés et sécurité au travail).

L'indemnité de panier avait été évoquée dans la 2^e observation du rapport de gestion 2005. La Municipalité n'entendait pas rétablir cette indemnité pour les repas pris à l'extérieur. Elle confiait à la Direction des SIL la responsabilité de prendre des mesures organisationnelles à brève échéance afin d'améliorer la situation. Rien n'ayant été entrepris, la Commission fait l'observation suivante :

26^e observation : La Municipalité est invitée à prendre des mesures pour régler le problème de l'indemnisation de repas des ouvriers en déplacement.

¹ Systems, applications, and products for data processing, en anglais, soit « systèmes, applications, et produits pour le traitement de données », progiciel de gestion intégré, en informatique et management. Source : Wikipédia.

Thèmes transversaux

Absences du personnel

Le taux d'absence nous est apparu relativement faible. On peut l'expliquer en partie par la politique de sécurité menée dans cette direction. Nous avons renoncé à enquêter de manière approfondie sur le sujet, car la Ville a mené une statistique globale.

Gestion du parc de véhicules

On a constaté que passablement d'employés utilisent leur véhicule privé pour se rendre sur les chantiers. Compte tenu du prix payé au kilomètre, les finances de la Ville s'en sortent à bon compte, par contre les employés voient leur véhicule occupé par du matériel lié à leur fonction. Par exemple, nous avons constaté un coffre rempli de classeurs de plans pour des chantiers.

Si le MAGESI et le Service du gaz sont acquis à l'usage de véhicules à gaz, nous constatons certaines résistances dans les autres services. Compte tenu des prétentions de la Municipalité à promouvoir des énergies moins polluantes, il nous semble indispensable de faire un effort sur l'usage de véhicules à gaz.

Droits syndicaux

L'affichage syndical et associatif n'est pas interdit, mais il n'est pas encouragé non plus. Les services disposent presque tous d'un panneau d'affichage, mais celui-ci est le plus souvent occupé par des affiches en lien avec la sécurité. Il n'existe aucun espace réservé aux associations syndicales. Nous avons constaté une seule annonce syndicale (format A4) sur l'un de ces panneaux. Il nous semble utile de prévoir un espace réservé à l'affichage associatif et syndical.

Gestion des déchets

Les SIL étant normés ISO 14001, la gestion correspond à des standards élevés.

Loi sur l'information

Il y a eu une seule demande au titre de la LInfo. A part cela, le courrier est traité selon la procédure normée ISO en vigueur : réponse dans les dix jours ; si impossibilité, envoi d'un accusé de réception.

Droits des conseillers communaux en suspens

La seule motion en suspens est celle du conseiller Bonvin, « Objectif soleil ! », dont la réponse est dépendante de l'introduction au 1^{er} janvier 2008 de la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl).

Fichiers informatisés

Les services commerciaux possèdent des fichiers clients et fournisseurs. L'accès au contentieux clients est strictement limité. Les obligations légales et réglementaires ne posent pas de problèmes particuliers. Les seules demandes de renseignement proviennent de la justice et concernent les connexions Internet.

Sécurité au travail

Les événements qui ont une incidence sur la sécurité des collaborateurs sont renseignés au moyen d'une fiche d'annonce et suivis par le responsable sécurité du SDS.

Les conflits entre collaborateurs sont traités par le bureau des différends mis en place en 2006.

Il y a actuellement un cas de transfert susceptible de poser des problèmes au Service du gaz et un autre éventuel au MAGESI.

Service du développement stratégique (SDS)

Ce service a vu la mise en place du groupe éthique et du bureau des différends qui dépend des ressources humaines. Ces dernières permettent d'harmoniser les procédures en matière de personnel. Du point de vue de la formation professionnelle, on peut relever que les SIL s'engagent également à former des apprentis dans des métiers moins scolarisés.

Parmi les projets en cours, relevons de nouvelles éoliennes, un éventuel turbinage des eaux du lac de Bret et des programmes de sensibilisation aux problèmes énergétiques menés avec les écoles.

Service de la comptabilité et des finances (COSI)

Le service a été passablement mis à contribution par les errances de l'Administration fédérale qui a émis trois avis de droit différents à propos de la soumission ou non à la TVA des taxes cantonales et fédérales sur l'électricité.

Par ailleurs, la clientèle du multimédia étant plus volatile et en forte augmentation, le volume de travail du service comptable a fortement augmenté. De manière générale ce service est mis sous une forte pression, ceci d'autant plus que la dotation en personnel est insuffisante, notamment en raison d'une application stricte de Prestations 2004. L'augmentation du volume de travail, mentionné ci-dessus et celui lié à l'introduction de la nouvelle Loi sur l'énergie ont conduit le chef de service à demander 7,2 EPT, dont 6 avec un contrat à durée limitée, pour renforcer son personnel. De son aveu même, au moins 2 sur les 6 EPT seront pérennes.

27^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre en place un outil d'évaluation de la charge de travail afin d'adapter la dotation pérenne aux besoins avérés, le recours à des contrats de durée déterminée devant rester exceptionnel.*

La procédure de gestion du contentieux s'étant automatisée, les visites avant le plombage des compteurs électriques ont passé de deux à une. Ceci explique en partie l'augmentation des installations plombées (en 2004 : 1513, en 2005 : 1315, en 2006 : 1695). Il y a moins de contacts humains, et les encaisseurs ne sont pas formés pour orienter les personnes susceptibles de bénéficier d'une aide vers les services sociaux.

28^e observation : *La Municipalité est invitée à revoir les procédures menant à la coupure de l'électricité de façon à diminuer le nombre d'installations plombées. Elle est également invitée, dans ces cas, à améliorer l'information pour les personnes en difficulté financière.*

Service du magasin général (MAGESI)

Les faits marquants de 2006 sont la mise en place des logiciels SAP et Spontis². La pénurie de matières premières a provoqué une hausse des prix et un allongement des délais de livraison, ce qui explique pourquoi le stock est en légère augmentation malgré l'élimination des articles obsolètes.

² Spontis est une plate-forme de planification des besoins et d'achats de matériel de distribution électrique. D'origine latine, Spontis vient de « suae spontis » qui signifie « libre de ses actions ». On y trouve également la 'spontanéité' pour son utilisation et 'tissage' pour les liens créés entre les trois partenaires à l'origine du projet : Entreprises Électriques de Fribourg (EEF), Électricité Neuchâteloise (ENSA), Romande Énergie et plus récemment BKW FMB Énergie et le Service de l'électricité des SI Lausanne (SIL). Source : <https://www.spontis.com>.

L'augmentation du prix du cuivre, notamment, fait du MAGESI un véritable coffre-fort qui suscite la convoitise des malfrats et autres trafiquants de métaux. Des vols bien organisés ont eu lieu, mais des mesures de sécurisation du site ont été prises.

Service du gaz et chauffage à distance (gaz et CAD)

Suite à la mise en service de l'usine de Tridel, un effort particulier a été mis pour la promotion du CAD. De la publicité a été élaborée pour les véhicules tl et les coûts de raccordement sont pris en charge pour une part substantielle et la gratuité est assurée aux abords immédiats de l'usine. La direction du service s'estime satisfaite du contrat de vente d'énergie conclu avec Tridel.

Par rapport à 2005, les fuites de gaz dans le réseau ont baissé de 7%.

Nous avons visité l'installation de biogaz mise en service aux Saugealles. C'est une réalisation exemplaire d'un point de vue écologique, de la collaboration entre les différents services et l'exploitant du domaine. Nous encourageons les SIL à poursuivre dans cette voie.

Service de l'électricité (SEL)

Un nouveau chef de service est entré en fonction en 2006.

Les deux aspects les plus importants de l'activité du Service de l'électricité concernent la préparation à l'entrée en vigueur de la LAPeI le 1^{er} janvier 2008 prochain et la mise en route de la rénovation du réseau. Cette rénovation se caractérise par un système de gestion par projet, ce qui nécessitera l'engagement de personnel spécialisé dans ce type de gestion.

Nous avons visité trois chantiers en cours, l'un à Pully et celui d'un nouveau poste de transformation remplaçant celui de l'hôtel Carlton, à proximité de la voie du m2 ainsi que le chantier interservices de Béthusy-Victor-Ruffly.

Service du multimédia (SIMA)

L'année est caractérisée par le doublement des vitesses et l'offre City Speed, ainsi que par l'introduction de la télévision numérique terrestre et de la téléphonie fixe par le câble. Le tout étant promu par des campagnes publicitaires de grande ampleur dont le montant s'élève à Fr. 120'000.-. La conséquence en est une augmentation importante de la clientèle.

La Municipalité a revalorisé certaines fonctions techniques très recherchées, ce qui a permis au service d'engager du personnel fixe et de ne plus avoir recours à des sous-traitants privés sauf de manière ponctuelle en cas d'offre promotionnelle. Ainsi les installateurs arborent le logo « Ville de Lausanne ».

Le service à la clientèle (hotline, installation à domicile) est jugé très performant à tel point que les deux membres de la sous-commission envisagent de quitter une ancienne régie nationale, aujourd'hui moins attachée au service public, au profit des services de la Ville.

Remerciements

Les commissaires tiennent à remercier le directeur, les chefs et la cheffe de service ainsi que tous les collaborateurs de la direction qui les ont reçus cordialement et les ont renseignés efficacement.